



DÉMARCHE PARTICIPATIVE SUR L'ENCADREMENT DES FEUX EXTÉRIEURS ET DES FOYERS INTÉRIEURS RÉSIDENTIELS

Rapport final — 19 juin 2023



ONT PARTICIPÉ À CETTE DÉMARCHE

Marguerite Bourgeois
Bruno Bergeron
Julie Caron-Malenfant
Félix Cauchy-Charest
Marie Depelteau-Paquette
Victoria Figueroa-Tamayo
Kelly-Ann Gauthier
Florence McNicoll
Élise Naud
Réda Rouabhia
Jean Paré



Longueuil, le 12 juin 2023

Madame Catherine Fournier
Mairesse
Présidente du comité exécutif
Ville de Longueuil
Hôtel de ville de Longueuil
4250, chemin de la Savane
Longueuil (Québec) J3Y 9G4

Objet : Transmission du rapport de la commission consultative de l'Office de participation publique de Longueuil sur l'encadrement des feux extérieurs et foyers intérieurs résidentiels

Madame la Mairesse,

Par la présente, je vous remets le rapport de la commission consultative sur l'encadrement des feux extérieurs et des foyers intérieurs résidentiels. Cette commission a été formée par l'Office de participation publique de Longueuil pour répondre au mandat que le conseil de ville lui a confié le 15 novembre 2022.

La démarche participative proposée par l'Office a permis de toucher plus de 2 700 personnes. Cette forte participation confirme la nécessité d'avoir mené cette démarche. Elle témoigne aussi d'un appétit de la population à prendre part à la vie démocratique municipale. L'Office ne peut que s'en réjouir.

À la lumière de cet exercice participatif, et fort de l'intérêt que cela a suscité, l'Office constate qu'il reste encore du chemin à faire pour que tous les publics s'approprient les démarches participatives.

D'une part, la population aiguisera son réflexe citoyen. Elle développera, au fil des démarches, sa capacité à argumenter son point de vue. Elle constatera les bénéfices de s'ouvrir aux idées exprimées par autrui. Enfin, elle comprendra l'intérêt de continuer à s'intéresser aux dossiers qui font l'objet de mandats de l'Office après la publication du rapport. Une fois que celui-ci sera publié, il appartiendra aux citoyennes et citoyens de prendre le relais pour poursuivre, s'il y a lieu, le dialogue avec le conseil de ville.

L'administration municipale, d'autre part, pourra davantage se concentrer sur la préparation du dossier d'information, laissant à l'Office la planification et l'animation de la démarche participative. En concentrant leur énergie et leur expertise, les équipes de la Ville pourront préparer une information qui gagnera en clarté, en précision et en utilité pour appuyer la participation citoyenne.

Finalement, les regroupements citoyens, les groupes de la société civile, les entreprises, les associations et les institutions publiques présentes et actives sur le territoire de Longueuil apprendront à investir eux aussi, l'espace d'expression que propose l'Office. Leur contribution a été timide dans la présente démarche. Ils sont et demeureront bienvenus aux activités de l'Office.

La pratique entourant les feux extérieurs et les foyers intérieurs résidentiels est un sujet émotif pour la population longueuilloise. L'évolution du dossier au cours des dernières années en atteste. Cela dit, qu'elle soit favorable à leur interdiction ou à leur maintien, la commission constate une ouverture pour un meilleur encadrement de la pratique.

Le rapport de la commission présente toute la diversité des points de vue qui circulent sur le sujet et propose une analyse assortie de recommandations pouvant orienter la Ville. La commission fait le pari d'une approche progressive, appuyée sur la science et la continuité des engagements de la Ville en faveur du développement durable.

Pour terminer, l'Office profite de l'occasion pour souligner le travail exceptionnel et minutieux de la commission consultative, tout comme la participation citoyenne enthousiaste et constructive dans cet exercice.

L'Office rendra public ce rapport, ainsi que toute la documentation qui l'accompagne, le 19 juin 2023. Je serai heureuse de me rendre disponible pour en présenter le contenu aux élus et élues de la Ville.

Je vous prie d'agréer, Madame la Mairesse, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La présidente,


Julie Caron-Malenfant



ENCADREMENT DES
**FEUX EXTÉRIEURS ET
FOYERS INTÉRIEURS
RÉSIDENTIELS**

Vieux-Longueuil

AUDITION DES OPINIONS

OFFICE DE
PARTICIPATION
PUBLIQUE
DE LONGUEUIL





LES FAITS SAILLANTS

Le 15 novembre 2022, le conseil de la Ville de Longueuil a donné à l'Office de participation publique de Longueuil le mandat de tenir des activités participatives auprès de la population au sujet de l'encadrement des feux extérieurs et des foyers intérieurs résidentiels.

Aux fins de ce mandat, l'Office a élaboré une démarche participative en quatre étapes :

1. Mise en ligne du dossier documentaire
2. Forum public d'experts : les feux et la qualité de l'air
3. Commission consultative
 - a. Séances d'information pour chacun des arrondissements
 - b. Audition des opinions – appel de contributions écrites et séances d'audition des opinions
4. Publication du présent rapport

La commission consultative constituée pour réaliser le mandat était composée de Mme Marguerite Bourgeois, présidente, et de M. Jean Paré, commissaire.

La commission a reçu 599 contributions écrites citoyennes et deux (2) contributions de la part d'organismes de la région, pour un total de 601 contributions. Elle a également entendu 18 personnes pendant les séances d'audition des opinions, dont sept (7) ont également fourni une contribution écrite. Si l'on additionne l'assistance en salle, les visionnements en direct ou en différé et les contributions écrites ou orales, la participation totale à la démarche participative est de 2 722 personnes ou organisations.

LES PRÉOCCUPATIONS, ATTENTES ET OPINIONS

Il ressort des témoignages recueillis que l'encadrement réglementaire des feux extérieurs et des foyers intérieurs résidentiels est un sujet sensible, voire émotif, qui divise la population de Longueuil.

La majorité des contributions vont dans le sens du maintien de la possibilité de faire des feux, qu'ils soient extérieurs ou intérieurs. Toutefois, certaines personnes participantes demandent que les feux, tant extérieurs qu'intérieurs, soient complètement interdits, et ce, notamment pour des raisons environnementales, de santé publique et de proximité en milieu urbain. Enfin, dans un camp comme dans l'autre, on est ouvert à un encadrement plus serré.



Les données et l'information disponibles

Tout au long de la démarche, la pertinence ou la validité des données présentées ont été mises en doute. Il a été relevé que certaines des données présentées par la Ville et l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) dataient de 2008 et donc qu'elles mériteraient d'être mises à jour. Certaines données laissaient place à l'interprétation, puisqu'elles ont parfois été invoquées pour confirmer que les feux sont une source importante de pollution, alors qu'à d'autres moments, on s'en est servi pour affirmer qu'elles ne démontraient pas d'impact significatif sur la qualité de l'air.

La qualité de l'air

Les effets des feux sur la qualité de l'air suscitent des réactions qui diffèrent selon la position de chacun. Par exemple, alors que certaines personnes opposées aux feux avancent qu'ils nuisent à la qualité de l'air et que cela a des effets néfastes sur la santé, à l'opposé, les tenants du maintien de la possibilité de faire des feux disent que l'apport des feux est peu significatif comparé aux autres sources de pollution en présence.

Les feux extérieurs : rassembleurs pour certains, nuisances pour d'autres

Dans les commentaires sur les feux extérieurs, les personnes participantes ont soulevé les aspects culturels ainsi que les enjeux de nuisance et de sécurité. Selon plusieurs, les feux extérieurs constituent une activité sociale de caractère traditionnel, offrant de nombreux bienfaits. La fumée et les odeurs reviennent souvent comme les nuisances les plus contraignantes. Plusieurs sont d'avis que les feux extérieurs ne conviennent pas au milieu urbain, notamment parce que les terrains sont trop petits et les quartiers trop denses.

Les foyers intérieurs résidentiels : utiles, sécurisants et de moins en moins polluants

La commission a reçu un moins grand nombre de contributions portant sur les foyers intérieurs. Leur utilisation semble moins polarisante. Plusieurs personnes désirent tout de même que leur utilisation soit interdite, surtout pour des raisons environnementales. L'enjeu des nuisances et du vivre ensemble est également présent.

À maintes reprises, le sentiment de sécurité qu'apportent les foyers intérieurs comme chauffage d'appoint ou alternative à l'électricité a été évoqué. On note aussi un certain consensus envers l'exigence de certification pour les foyers, en vue de réduire l'émission de particules fines.

L'ANALYSE DE LA COMMISSION

Un certain nombre de constatations générales ont conditionné l'analyse de la commission. Ces constatations ont trait à l'information communiquée durant la démarche consultative, à la polarisation des positions affichées par les participants et à la subjectivité des opinions.

Non seulement les positions qui relèvent du ressenti sont-elles légitimes, elles renvoient également au vécu de bon nombre de citoyens : celui tout récent de la pandémie et du confinement qu'elle a imposé, celui également du grand verglas de 1998 qui a touché de plein fouet le territoire, la population de Longueuil et des villes voisines. Il n'est donc pas surprenant que les émotions remontent à la surface et qu'on évoque le réconfort d'un feu extérieur partagé par plusieurs, ou celui d'un foyer résidentiel qui est la seule source de chaleur en cas de panne de courant. À l'opposé, on comprendra l'inconfort, voire la détresse, des personnes qui sont physiquement ou socialement incommodées par les feux.

La position de la commission : une approche progressive qui s'appuie sur la science

Devant les enjeux bien réels qui préoccupent la Ville, la commission constate que les citoyennes et citoyens ont des points de vue variés et souvent divergents. Cela incite la commission à privilégier une approche susceptible de recueillir, dans le temps, l'adhésion de l'ensemble de la population, à la lumière des impératifs de santé et des enjeux climatiques et environnementaux que l'on connaît.

Considérant l'historique du dossier et la polémique qu'il a engendrée, la commission opte pour une approche prudente. De part et d'autre, on décèle scepticisme et frustration en lien avec les interrogations demeures en suspens. Sauf pour les éléments faisant généralement consensus, la Ville aurait intérêt à étoffer ses assises décisionnelles afin d'appuyer ses positions sur des bases incontestables et porteuses de consensus; sur le plan pratique, cela veut dire d'actualiser ses données de référence, de suivre de près l'évolution des connaissances scientifiques, de se doter d'une base de données pour suivre les activités sur son territoire et d'identifier les critères et paramètres qui soutiendront les décisions à venir. La Ville pourrait notamment s'appuyer sur les principes de la transition écologique présents dans les documents de planification de son territoire : Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) adopté en 2012, le *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil* adopté en 2016, le *Plan d'urbanisme de la Ville de Longueuil* adopté en 2021 et le *Plan stratégique de développement durable de Longueuil « Ensemble vers une ville humaine »* élaboré en 2013, ainsi que l'énoncé d'adhésion à la campagne Objectif zéro de l'ONU en date du 19 avril 2022, dans lequel la Ville s'est engagée à adopter un Plan climat 2030 visant notamment la carboneutralité et l'adaptation aux changements climatiques.

LES FEUX EXTÉRIEURS

La Ville s'est déjà engagée en faveur de la protection de la santé et de l'environnement ainsi que de la prévention des nuisances. La présente démarche participative a par ailleurs montré qu'il y a consensus sur la nécessité de clarifier à court terme le cadre réglementaire actuel pour en assurer la cohérence et l'homogénéité. Le travail de coopération entre la Ville et les arrondissements devrait se poursuivre afin de rendre la réglementation cohérente et d'établir un mécanisme de suivi conduisant à fixer les paramètres scientifiques et sociaux selon lesquels les feux extérieurs devraient être permis ou interdits, à la grandeur du territoire.

LES FOYERS INTÉRIEURS RÉSIDENTIELS

Considérant les conditions climatiques au Québec, le douloureux souvenir de la crise du verglas de 1998 et l'incertitude quant aux éventuelles conséquences des changements climatiques sur la fiabilité du réseau public d'électricité, la possibilité d'utiliser le feu de bois intérieur comme moyen de chauffage alternatif fait généralement consensus.

En conséquence, pour minimiser le cumul des risques et nuisances associés à la combustion au bois en foyer intérieur, la commission estime qu'il serait possible de tirer profit des avancées technologiques et de viser l'utilisation d'appareils de chauffage au bois certifiés plus performants. La commission note d'ailleurs qu'en plus d'imposer l'installation de tels appareils, certaines municipalités ont mis en place des programmes d'aide financière pour encourager la population à renoncer aux appareils non certifiés.



LES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION

RECOMMANDATION 1

La commission recommande à la Ville d'actualiser ses connaissances et de se doter d'un plan de suivi, incluant :

- La mise à jour et la collecte des données relatives à la qualité de l'air à Longueuil, avec des stations d'échantillonnage aptes à en mesurer l'état dans toutes les parties de la ville;
- La mise à jour des connaissances scientifiques sur l'impact des feux de bois sur la santé des résidents;
- Des informations sur l'expérience vécue par d'autres municipalités selon l'application de différents types de règlements;
- Des informations relatives au parc de foyers intérieurs résidentiels;
- Des informations sur les plaintes, leur objet et leur suivi;
- L'identification de critères ou conditions qui pourraient appeler une action réglementaire.

RECOMMANDATION 2

La commission recommande à la Ville de réglementer rapidement pour interdire :

- Toute utilisation des foyers intérieurs résidentiels en cas de smog, à moins qu'une panne de courant de plus de trois heures survienne en même temps;
- Toute utilisation des foyers extérieurs en cas de smog, de sécheresse, de canicule ou de grands vents.

RECOMMANDATION 3

Relativement aux feux extérieurs, la commission recommande à la Ville ce qui suit :

- Ne pas modifier, pour le moment, l'essentiel du régime en vigueur qui permet l'utilisation des foyers extérieurs dans les arrondissements de Greenfield Park et Saint-Hubert;
- Clarifier rapidement la réglementation en intégrant dans le Règlement sur les nuisances de la Ville de Longueuil les dispositions relatives aux feux extérieurs incluses dans les règlements d'arrondissement;
- Produire et diffuser rapidement une information complète destinée aux citoyennes et citoyens;
- Instituer un registre des plaintes de nuisance relatives aux feux extérieurs et veiller énergiquement au respect de la réglementation en cette matière;
- Sur la base des critères ou conditions établis dans le cadre du processus d'actualisation des connaissances mentionné à la Recommandation 1 ci-dessus, réévaluer l'opportunité de maintenir ou de modifier la réglementation actuelle pour permettre ou interdire les feux extérieurs, à la grandeur du territoire.

RECOMMANDATION 4

Relativement aux foyers intérieurs résidentiels, la commission recommande à la Ville :

- D'élaborer et de mettre en œuvre un programme de transition échelonné sur quelques années, peut-être cinq ans maximum, avec pour cible qu'à terme, seuls les foyers intérieurs à combustible solide certifiés, garantissant un niveau d'émission conforme à la norme réglementaire en vigueur au moment de leur installation, puissent être utilisés;
- D'interdire dès que possible l'installation d'un nouvel appareil à combustion solide ou le remplacement d'un appareil existant, sauf si le nouvel appareil ou l'appareil de remplacement est dûment certifié;
- De continuer de permettre l'utilisation des foyers ou poêles intérieurs sans égard aux restrictions ci-dessus en cas de panne d'électricité d'une durée de plus de trois (3) heures.

RECOMMANDATION 5

La commission recommande à la Ville de se doter d'un solide plan de communication aux fins suivantes :

- ➔ Informer régulièrement les citoyennes et citoyens quant à l'évolution du dossier des foyers intérieurs résidentiels et des feux extérieurs;
- ➔ Effectuer régulièrement un rappel quant aux lois et règlements relatifs à la sécurité, au zonage, à l'installation des appareils et à leur entretien;
- ➔ Fournir un accès à l'ensemble des ressources informationnelles, particulièrement en ce qui concerne les indices de la qualité de l'air et le développement des connaissances sur la corrélation entre les feux et la santé;
- ➔ Instaurer un système d'alertes en cas de smog ou autre évènement météo susceptible d'affecter la décision de faire ou de ne pas faire un feu extérieur ou intérieur;
- ➔ Sensibiliser la population aux comportements de bon voisinage en ce qui concerne les feux.



Séance d'audition des opinions - arrondissement de Greenfield Park - 14 mars 2023

TABLE DES MATIÈRES

Les faits saillants	5
Introduction	13
La démarche participative	15
1.1 Brève rétrospective	15
1.2 Les étapes de la démarche participative	16
1.3 Le bilan de la participation	17
1.4 L'information générée par le forum public d'experts et les recherches de la commission	18
Les préoccupations, attentes et opinions	21
2.1 Les données et l'information disponibles	21
2.2 La qualité de l'air	22
2.3 Les feux extérieurs : rassembleurs pour certains, nuisances pour d'autres	24
2.4 Les foyers intérieurs résidentiels : utiles, sécurisants et de moins en moins polluants	27
3.1 Les constatations et considérations générales	31
L'analyse de la commission	31
3.1 Les constatations et considérations générales	31
3.2 L'encadrement des feux : motifs et considérations générales	34
3.3 Les feux extérieurs	36
3.4 Les foyers intérieurs résidentiels	39
3.5 Un plan de communication	40
Conclusion	41
Annexes	43
Annexe 1: La démarche participative	43
Annexe 2 : Les recommandations de la commission	48
Annexe 3 : Contexte entourant le mandat sur l'encadrement des feux extérieurs et des foyers intérieurs résidentiels confié à l'Office de participation publique de Longueuil	50
Annexe 4: Les lois, les normes, les outils de planification et les règlements encadrant les feux extérieurs et les foyers intérieurs résidentiels sur le territoire de la Ville de Longueuil	52
Annexe 5 : Le dossier documentaire	56



L'OFFICE DE PARTICIPATION PUBLIQUE DE LONGUEUIL

L'Office de participation publique de Longueuil est une instance neutre et indépendante qui a pour mission de concevoir et de mettre en œuvre des démarches de participation publique sur une variété de sujets d'intérêt pour la population de Longueuil.

L'Office est constitué en vertu des articles 54.15 à 54.28 de la Charte de la Ville de Longueuil (RLRQ c. C-11.3).

En plus des fonctions qui lui sont conférées par le seul effet de la Charte, l'Office peut recevoir ses mandats du conseil de ville ou du comité exécutif.



INTRODUCTION

Le 15 novembre 2022, le conseil de la Ville de Longueuil a donné à l'Office de participation publique de Longueuil (OPPL) le mandat de tenir des activités participatives auprès de la population au sujet de l'encadrement des feux extérieurs et des foyers intérieurs résidentiels :

« Dans le cadre de son mandat, l'Office de participation publique de Longueuil alimentera la réflexion de l'administration et du conseil et aidera à identifier en vertu de quoi et de quelles conditions la Ville devrait, ou non, encadrer, voire interdire, les feux extérieurs et les foyers intérieurs résidentiels.

Pour ce faire, la Ville souhaite notamment que l'OPPL :

- Fournisse des éléments d'informations permettant de comprendre les enjeux sous-jacents au mandat;
- Définisse la démarche de participation publique qui permettra à toute personne, incluant les citoyens, groupes de la société civile, entreprises, associations, institutions publiques, spécialistes et experts de s'exprimer sur le sujet de la manière la plus optimale;
- Dégage des orientations pour la Ville en ce qui concerne l'encadrement des feux extérieurs et de foyers intérieurs résidentiels qui tiennent compte de la spécificité de différents secteurs et arrondissements de la Ville.

Au terme de son mandat, l'OPPL émettra des recommandations au conseil de ville concernant notamment l'encadrement des feux extérieurs et foyers intérieurs résidentiels, uniques à l'échelle de la ville ou différenciées par arrondissement ou par d'autres critères qu'il définira. »¹

Aux fins de ce mandat, l'Office a élaboré une démarche participative en quatre étapes qui a débuté avec la mise en ligne du dossier documentaire et qui se termine avec la publication du présent rapport.

L'Office a également constitué une commission consultative, composée de Mme Marguerite Bourgeois, présidente, et de M. Jean Paré, commissaire (voir l'annexe 1 pour les notes biographiques des commissaires).

La population de Longueuil a été informée de la démarche participative de diverses manières, incluant des annonces dans les médias locaux et des publications sur les réseaux sociaux. Au total, plus de 2 700 personnes ont participé à la démarche, soit en assistant en salle ou en ligne à l'une ou l'autre des activités, soit en les visionnant en différé.

Le rapport de la commission comprend trois (3) chapitres. Le premier décrit le contexte du mandat ainsi que la démarche participative élaborée par l'Office. Le deuxième chapitre rend compte des préoccupations, des attentes, des opinions et des suggestions des participantes et participants. Le troisième chapitre contient l'analyse de la commission de même que ses recommandations.

¹ Résolution du conseil de ville mandatant l'Office de participation publique de Longueuil — CO-221115-2.8, doc. 1.2.

OFFICE DE
**PARTICIPATION
PUBLIQUE**
DE LONGUEUIL



oppl.quebec



LA DÉMARCHE DE PARTICIPATIVE

Ces dernières années, plusieurs villes ont entrepris de resserrer la pratique des feux extérieurs au bois de même que l'utilisation des foyers intérieurs, en raison de leur impact sur la qualité de l'air et sur la santé. En périphérie de Longueuil, les villes de Brossard, Boucherville et Saint-Bruno-de-Montarville interdisent les feux extérieurs au bois, même dans des foyers conçus à cette fin. Dans l'agglomération de Montréal, les feux extérieurs au bois sont désormais interdits sur tout le territoire, alors que dans la Ville de Montréal, même les feux dans les foyers intérieurs ne sont autorisés que si ces derniers n'émettent pas plus que 2,5 grammes de particules fines par heure.

À Longueuil, les feux dans des foyers extérieurs sont interdits dans l'arrondissement du Vieux-Longueuil, sauf dans des foyers alimentés au gaz naturel ou au propane. Ils demeurent autorisés dans les arrondissements de Greenfield Park et de Saint-Hubert. Quant à l'utilisation des foyers intérieurs résidentiels, elle est permise sans restriction à la grandeur de la ville.

Les régimes différenciés entre les arrondissements de Longueuil relativement aux feux extérieurs et le cheminement décisionnel entre avril et décembre 2021 sont à la base du présent mandat de l'Office, avec des enjeux et des attentes citoyennes persistantes. La brève rétrospective qui suit propose une mise en contexte de la démarche participative.

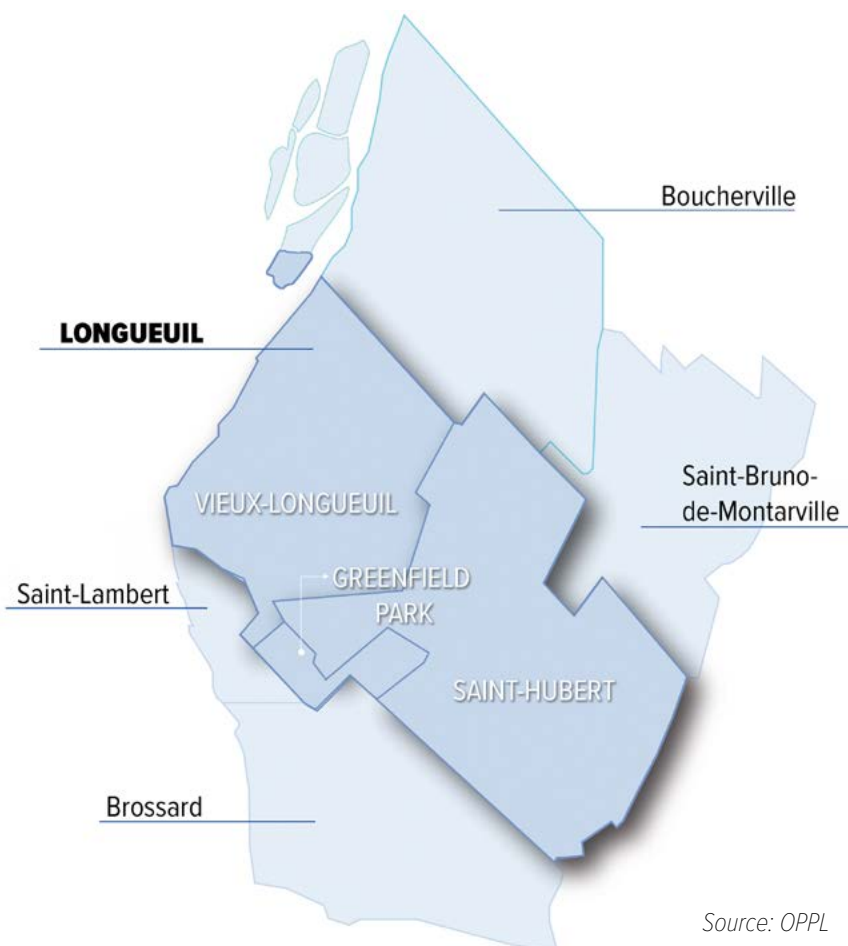
1.1 BRÈVE RÉTROSPECTIVE

À Longueuil, la compétence relative aux feux extérieurs et aux foyers intérieurs résidentiels s'exerce au niveau de l'agglomération de Longueuil, à celui de la Ville de Longueuil et à celui des arrondissements de celle-ci. Ce partage résulte notamment de la réorganisation municipale du début des années 2000.

De fusions en défusions, cette réorganisation a conduit à la création de la Ville de Longueuil comme on la connaît aujourd'hui ainsi qu'à l'agglomération de Longueuil. Les anciennes villes de Greenfield Park et de Saint-Hubert sont devenues, avec le Vieux-Longueuil, des arrondissements de la nouvelle ville. L'arrondissement du Vieux-Longueuil a lui-même absorbé l'ancienne Ville LeMoine. La réglementation de tous ces territoires n'ayant pas été uniformisée, divers règlements des anciennes municipalités continuent de s'appliquer dans plusieurs domaines.



Carte du territoire de la Ville de Longueuil



En avril 2021, au terme d'une réflexion entamée en 2020, le conseil de ville de Longueuil adoptait un règlement interdisant les feux de bois extérieurs sur tout le territoire de la Ville. Cette décision a provoqué des remous dans les arrondissements de Greenfield Park et de Saint-Hubert, où ils étaient autorisés jusque-là, si bien qu'en décembre 2021, le conseil modifiait le règlement en vue d'exempter Greenfield Park et Saint-Hubert de son application.

En 2022, la Ville a lancé une campagne d'information pour sensibiliser la population aux bonnes pratiques entourant les feux extérieurs. Au même moment, elle amorçait le processus préparatoire d'un mandat de participation publique que le conseil de ville confiait à l'Office en novembre 2022.

1.2 LES ÉTAPES DE LA DÉMARCHE PARTICIPATIVE

Les différentes activités de la démarche participative sur l'encadrement des feux extérieurs et des foyers intérieurs résidentiels ont été détaillées dans le plan de participation publique élaboré par l'Office. Elles avaient pour objectif de permettre aux personnes et aux organisations qui le désiraient de s'informer sur les enjeux, de s'exprimer et de faire connaître aux élu·es de Longueuil les préoccupations, les attentes et les suggestions de la population afin d'éclairer leur prise de décision sur le sujet. La démarche participative était divisée en quatre étapes et incluait diverses activités à l'intention de la population de la Ville de Longueuil.

ÉTAPE 1 Le dossier documentaire

La mise en ligne d'un dossier documentaire par l'Office le 19 décembre 2022 a constitué la première étape de la démarche participative. Ce dossier comprend un document d'information et d'orientation préparé par la Ville de Longueuil ainsi que les résolutions et règlements relatifs aux feux extérieurs et aux foyers intérieurs résidentiels des instances de la Ville de Longueuil. Il comprend aussi le rapport d'un sondage sur les feux extérieurs mené en 2020, les vidéos de toutes les activités organisées par l'Office ainsi que toutes les contributions des personnes qui ont donné leur opinion. Le dossier documentaire a été alimenté tout au long de la démarche et restera accessible sur le site web de l'Office.

ÉTAPE 2 Le forum public d'experts sur les feux et la qualité de l'air

En préparation aux audiences de la commission consultative, un forum d'experts sur les feux et sur la qualité de l'air a été proposé aux citoyens et citoyennes, cette activité a eu lieu le 24 janvier 2023. Elle avait pour objectif d'informer la population sur différents aspects de la pratique des feux extérieurs et de l'utilisation des foyers intérieurs résidentiels ainsi que sur les enjeux qui s'y rattachent.

Les personnes qui le désiraient ont pu assister en personne ou en ligne, en direct ou en différé, aux présentations des experts touchant les aspects traditionnels et culturels du feu, les effets des feux sur la qualité de l'air et sur la santé, et les bonnes pratiques en matière de sécurité. Les approches d'encadrement des feux qui ont été suivies par les villes de Montréal et de Québec ont également été discutées.

La commission consultative

ÉTAPE 3

Le mandat de la commission consultative a commencé par les séances d'information. À raison d'une séance pour chacun des arrondissements, elles ont eu lieu les 7, 15 et 21 février 2023. Chacune des séances s'est déroulée sous l'autorité de la présidente de la commission et en présence de représentants des services de la Ville de Longueuil.

Les séances d'information ont permis aux porte-paroles de la Ville de présenter les enjeux techniques et les thématiques des feux extérieurs et des foyers intérieurs résidentiels. Ils ont ensuite répondu aux questions des personnes présentes dans la salle et en ligne.

Une fois les séances d'information terminées, les personnes désirant donner leur opinion pouvaient le faire par écrit au moyen d'un formulaire, par courriel ou par la poste, ou en s'inscrivant à l'une des séances d'audition d'opinion pour intervenir oralement. Entre le 13 et le 21 mars, la commission a tenu quatre séances, soit une séance d'audition d'opinion virtuelle en après-midi ainsi qu'une séance pour chacun des arrondissements en soirée.

Les séances d'audition des opinions ont permis aux personnes et aux organisations qui le désiraient d'exprimer leurs préoccupations, leurs idées et leurs commentaires sur l'objet du mandat. Les participantes et participants avaient le choix de faire leur contribution par écrit ou oralement, auquel cas s'ensuivait une période d'échange d'une dizaine de minutes avec les commissaires.

ÉTAPE 4 Le rapport

1.3 LE BILAN DE LA PARTICIPATION

Le forum public d'experts sur les feux et la qualité de l'air, les séances d'information et les séances d'audition des opinions ont été suivis par 2 110 personnes en direct, soit en salle ou en ligne, ou en différé.

La commission a reçu 599 contributions écrites citoyennes et deux (2) contributions de la part d'organismes de la région, pour un total de 601 contributions. Le format des contributions était très diversifié et allait du texte de quelques lignes au document de plusieurs dizaines de pages.



Elle a également entendu 18 personnes pendant les séances d'audition des opinions, dont sept (7) ont aussi fourni une contribution écrite. Si l'on additionne l'assistance en salle, les visionnements en direct ou en différé et les contributions écrites ou orales, la participation totale à la démarche participative est de 2 722 personnes ou organisations.

PARTICIPATION AU FORUM PUBLIC D'EXPERTS SUR LES FEUX ET LA QUALITÉ DE L'AIR ET AUX SÉANCES D'INFORMATION DANS LES ARRONDISSEMENTS				
Date	Activités	Personnes ayant posé des questions en salle et en ligne	Personnes présentes en salle	Visionnements ²
24 janvier 2023	Forum public d'experts	7	40	389
7, 15 et 21 février 2023	Séances d'information	37	98	728
		44	138	1 117
PARTICIPATION À LA PÉRIODE D'AUDITION DES OPINIONS				
Date	Activités	Interventions devant les commissaires	Personnes présentes en salle	Visionnements en différé ³
13, 14, 20 et 21 mars 2023	Séances d'audition des opinions	18	40	815
22 février au 24 mars 2023	Appel de contributions écrites	601	N/A	N/A
		612 ⁴	40	815
PARTICIPATION TOTALE		2 722		

1.4 L'INFORMATION GÉNÉRÉE PAR LE FORUM PUBLIC D'EXPERTS ET LES RECHERCHES DE LA COMMISSION

Durant le forum public d'experts, les panélistes ont fourni de l'information sur l'ensemble des enjeux qui font l'objet de la démarche participative. À travers leurs présentations et par leurs réponses aux questions des personnes participantes, c'est d'abord la relation millénaire des êtres humains avec le feu qui a été mise en perspective, proposant une toile de fond à plusieurs des préoccupations soulevées devant la commission. Les aspects utilitaires du feu ont ainsi été abordés mais aussi sa portée symbolique et son association étroite avec le progrès de l'humanité. L'impact que la fumée a eu sur la santé, même en ces temps lointains a aussi fait l'objet de discussion.

Les données d'aujourd'hui relatives aux émissions des feux de bois sur la santé ont été présentées par la suite. Fondées sur des études épidémiologiques, elles confirment la nocivité de la fumée, le principal facteur de référence étant l'émission des particules fines, soit celles de diamètre aérodynamique de 2,5 micromètres

² La compilation des visionnements a été réalisée le 20 avril 2023.

³ La compilation des visionnements a été réalisée le 20 avril 2023.

⁴ Les interventions devant les commissaires des sept personnes ayant également fourni des contributions écrites ont été compilées dans les contributions écrites.

(PM pour *particulate matter* de 2,5 µm). Les données gravitant autour de cette mesure reviennent souvent dans l'information sur l'impact sur la santé. Les valeurs de référence pour la concentration des particules fines sont exprimées en microgrammes par mètre cube (µg/m³), alors que le taux d'émission des appareils est mesuré en grammes par heure (g/h).

L'information utile en matière d'impact était d'ordre général. Sauf exception, elle ne dressait pas un portrait significatif de la situation spécifique de Longueuil quant à la qualité de l'air. Dans l'utilisation de ces données pour son analyse, la commission a pris soin de ne tirer des conclusions que sur ce qui était scientifiquement établi (par exemple, la nocivité de la combustion du bois) et d'éviter de considérer ce qui nécessiterait des relevés ou des enquêtes sur le terrain à Longueuil.

L'information fournie par le ministère de la Sécurité publique de même que les recommandations relatives aux bonnes pratiques ont fourni des renseignements additionnels. Encore ici, il s'agissait de données générales plutôt que de données spécifiques à Longueuil.

Les échanges avec les représentants des villes de Montréal et de Québec ont éclairé les personnes participantes et la commission sur la démarche qui a conduit ces deux villes à réglementer les feux. Dans les 19 arrondissements de la Ville de Montréal, c'est essentiellement du règlement relatif aux foyers intérieurs résidentiels qu'il a été question. Ils sont interdits depuis 2015 sauf si les appareils sont conformes à la norme d'émission de 2,5 g/h. Quant aux feux extérieurs, ils sont interdits dans toute l'agglomération. L'article 30 du Règlement sur le Service de sécurité incendie de Montréal (12-003), est explicite :

30. Les activités suivantes et celles de même nature sont interdites sans l'autorisation préalable du directeur :

- 1. les feux de joie, de foyer, de brasero, de bûcher et autres feux en plein air;*
- 2. les feux d'artifice utilisant de la pyrotechnie;*
- 3. les processions utilisant du feu, des flammes ou de la pyrotechnie;*
- 4. les performances artistiques utilisant du feu, des flammes ou de la pyrotechnie;*
- 5. les effets visuels utilisant du feu, des flammes ou de la pyrotechnie, notamment lors de représentations, de spectacles, de tournages cinématographiques ou autre production.*

Le premier alinéa ne s'applique pas à l'utilisation domestique d'un appareil homologué à cet effet tel qu'un barbecue, un chauffe-patio et autres appareils similaires.⁵

La démarche de la Ville de Québec vise le remplacement des appareils de chauffage au bois intérieurs moins performants par des appareils plus performants. Les appareils non conformes ne pourront plus être utilisés à partir de 2026. La Ville a aussi un programme d'aide financière pour accélérer leur remplacement.

Les échanges qui ont suivi les présentations de Québec et Montréal, notamment à partir des questions du public, ont amené la commission à fouiller elle-même le volet municipal. Outre les autres villes de l'agglomération de Longueuil, déjà documentées dans la présentation de la Ville, plusieurs villes en périphérie ont été examinées. Il en va de même des villes liées de l'agglomération de Montréal, dont certaines ont adopté des dispositions complémentaires aux règlements votés par le conseil d'agglomération. Enfin, il a paru utile de regarder la Ville de Laval. Tant par sa taille que par sa situation géographique, elle ressemble à Longueuil. La commission a noté la cohérence de sa réglementation et la clarté de l'information destinée aux citoyens.

En matière de qualité de l'air, la commission note qu'à Québec, dans le quartier Limoilou, la mobilisation de la population autour de cet enjeu lui a donné un rôle comme partie prenante de première importance puisque des dispositifs de mesure de la qualité de l'air ont été installés sur la propriété de certaines résidences.

⁵ Règlement sur le Service de sécurité incendie (12-003), Ville de Montréal, art 30.



Séance d'information - arrondissement de Saint-Hubert - 21 février 2023

2

LES PRÉOCCUPATIONS, ATTENTES ET OPINIONS

Ce chapitre présente les préoccupations, attentes et opinions des personnes et des organisations ayant participé à la démarche ainsi que leurs propositions. L'ensemble des contributions écrites et verbales sont disponibles sur le site de l'Office dans le dossier documentaire⁶.

Selon les témoignages recueillis, l'encadrement règlementaire des feux extérieurs et des foyers intérieurs résidentiels est un sujet sensible, voire émotif, qui divise la population de Longueuil. La majorité des contributions sont en faveur du maintien de la possibilité de faire des feux, qu'ils soient extérieurs ou intérieurs. Plusieurs personnes estiment qu'il est primordial de conserver leur « droit existant » et insistent pour le maintien de la réglementation actuelle, particulièrement dans les arrondissements de Greenfield Park et Saint-Hubert.⁷ On souligne notamment que la Ville de Longueuil regroupe trois arrondissements aux réalités distinctes et que la situation actuelle, déjà bien encadrée, répond aux attentes de la plupart.

D'autres personnes participantes demandent toutefois une interdiction complète des feux, tant en foyers extérieurs qu'intérieurs, notamment pour des raisons environnementales, de santé publique et de proximité en milieu urbain. Enfin, dans un camp comme dans l'autre, et à défaut que l'option qu'on privilégie l'emporte, on se dit ouvert à un encadrement plus sévère afin de réduire les nuisances pour le voisinage.

2.1 LES DONNÉES ET L'INFORMATION DISPONIBLES

Tout au long de la démarche, plusieurs personnes ont mis en doute la pertinence ou la validité des données présentées, tant celles de l'INSPQ présentées pendant le forum d'experts que celles présentées par la Ville pendant les séances d'information. D'autres, au moment de donner leur opinion, se sont interrogées sur la validité des arguments mis de l'avant par celle-ci⁸. Par exemple, à la lumière des données présentées, deux personnes se posent la question : « *Y-a-il un problème?* »⁹, suggérant que les données ne démontrent pas qu'il y a un réel enjeu concernant les feux.

Certains estiment que les données présentées confirment que les feux sont une source importante de pollution¹⁰, alors que d'autres sont d'avis qu'elles ne démontrent pas un impact significatif sur la qualité de l'air¹¹. On a aussi souligné que certaines des données présentées par la Ville dataient de 2008 et qu'elles mériteraient d'être mises à jour¹², ce qui permettrait à la Ville de régler en fonction de risques réels plutôt que de risques appréhendés¹³.

6 Le dossier documentaire est accessible sur le site web de l'Office à <https://oppl.quebec>.

7 Les numéros en référence correspondent à la codification du dossier documentaire qui se trouve à l'annexe 5. 6 498, 6 542, 6 306, 6 68, 6 264, 6 428, 6 387, 6 122, 6 226, 6 394, 6 413, 6 530, 6 168.

8 6 197, 6 81, 6 205, 6 119, 6 416, 6 331, 6 10, 6 291, 6 293, 6 483, 6 445, 5, 2 (1 h 17 min)
9 7, 19

10 6 242, 6 257, 6 64, 6 401, 7, 33, 6 229, 6 249, 6 333, 6 311, 6 342, 6 205

11 6 73, 6 416, 6 10, 7, 12, 6 291, 6 413, 6 11, 6 483, 7, 22, 6 363

12 6 522, 7, 30, 6 544, 5, 1 (48 h 45), 5, 1 (1 h 48), 5, 1 (1 h 55)

13 6 463



La localisation des deux seules stations d'échantillonnage¹⁴, soit dans l'arrondissement du Vieux-Longueuil et à Brossard, de même que le peu de statistiques disponibles sur les plaintes et sur les incendies, sont également source de scepticisme¹⁵, d'où la suggestion d'installer davantage de stations d'échantillonnage afin d'obtenir des données précises pour chacun des arrondissements¹⁶. On a également soulevé que la Ville de Longueuil n'a aucune idée du nombre de résidences ayant des foyers extérieurs ni du nombre de foyers intérieurs sur son territoire¹⁷. Pour une personne, « [...] il est aberrant de vouloir consulter, encadrer, réglementer une situation sans même avoir une idée de son ampleur¹⁸! »

On a aussi mentionné que certaines personnes préfèrent éviter de prendre position. Elles se seraient abstenues de paraître devant la commission afin de maintenir de bonnes relations de voisinage¹⁹. Un citoyen a fait valoir que « [...] ceux qui n'en veulent pas et/ou en subissent les désagréments ne devraient pas être stigmatisés du fait qu'ils s'y opposent²⁰ ».

2.2 LA QUALITÉ DE L'AIR

Les effets des feux sur la qualité de l'air suscitent des réactions qui diffèrent selon la position de chacun. Par exemple, alors que certaines personnes opposées aux feux avancent qu'ils nuisent à la qualité de l'air et que cela a des effets néfastes sur la santé, à l'opposé, les tenants du maintien de la possibilité de faire des feux disent que l'apport des feux est peu significatif comparé aux autres sources de pollution en présence. Les visions différentes au regard de plusieurs considérations soulevées par les participants sont présentées ci-dessous.

Les effets néfastes sur la santé des feux

Les personnes qui se disent en faveur d'une interdiction des feux sont préoccupées par les effets de la fumée sur leur santé, en particulier des particules fines qu'elle transporte²¹. C'est notamment le cas des personnes qui souffrent de maladies respiratoires²² et dont la fumée aggrave les problèmes²³.

À cet égard, la Direction de la santé publique de la Montérégie fait valoir que l'ensemble des contaminants émis lors de la combustion du bois peuvent avoir des impacts négatifs sur la santé. Qu'elle soit courte ou longue, la durée d'exposition pourrait accentuer les risques d'infections respiratoires et aggraver des conditions préexistantes comme l'asthme, la bronchite chronique, l'emphysème, etc.²⁴.

Pour plusieurs, les conclusions des études sont claires, et il est impératif que la Ville de Longueuil adopte des mesures pour réduire les émissions de particules²⁵. Certaines personnes font aussi valoir que l'amélioration de la qualité de l'air est un objectif commun dont l'atteinte appelle des actions individuelles²⁶. Ainsi, une personne témoigne qu'elle possède un poêle à bois, mais qu'elle ne l'utilise pas, consciente de l'impact négatif de la combustion²⁷. Une autre personne soutient qu'il « [...] faut se poser la question, est-ce notre santé, notre bien-être ou le plaisir individuel qui est important? Se poser la question, c'est y répondre. Notre vœu à tous est d'être en santé et pour longtemps²⁸ ». Plusieurs personnes sont intervenues pour livrer des témoignages personnels quant aux impacts sanitaires subis en raison de feux dans le voisinage : exacerbation de condition asthmatique, malaises, nécessité d'augmenter la prise de médicaments, etc.

¹⁴ Les stations d'échantillonnage sont situées au 699, boulevard Curé-Poirier Ouest, dans l'arrondissement du Vieux-Longueuil, ainsi qu'au parc Sorbonne à Brossard.

¹⁵ 7,30, 6 331, 7,22, 6 127, 5,1 (2 h 3), 5,2 (1 h 30), 5,2 (2 h 34)

¹⁶ 6 331, 6 526, 6 205

¹⁷ 7,34, 6 266, 5,3 (1 h 24), 5,3 (1 h 45)

¹⁸ 7,34

¹⁹ 6 137

²⁰ 6 269

²¹ 6 311, 6 403, 6 524, 6 205, 6 163, 6 202, 6 335, 6 64, 6 229, 6 103, 6 169, 6,4, 6 415, 6 302, 6 447, 6 345, 6,3, 6 172, 6,97, 6 204, 6 161, 6 361, 6 250

²² 6 163, 6,86, 6 193, 6 202, 6 269, 6 285, 6 337, 6 365, 6 141, 6 123, 6,60, 6,42, 6 218, 6 190, 6 183, 6 338, 6,77, 6 112

²³ 6 249

²⁴ 7,33

²⁵ 7,37, 6 311, 6 401, 6 259, 6 349

²⁶ 6 256

²⁷ 7,2

²⁸ 7,15

D'autres intervenants ont fait valoir que les feux ne sont pas nocifs ou qu'ils ont très peu d'impact sur la santé, s'ils sont bien faits²⁹. Un participant souligne : « À ma connaissance, il n'existe pas de données scientifiques avançant ou prouvant que les feux extérieurs de Longueuil précisément ont un impact sur la santé des citoyens³⁰ ». Dans cette optique, il est souligné que l'interdiction des feux extérieurs à Longueuil ne peut pas être basée sur des critères de santé publique³¹.

La fumée, indifférente aux limites administratives et aux lignes de propriété

Certains se plaignent de subir injustement l'impact des feux, car ils résident dans des quartiers en principe « sans feux ». Les feux extérieurs de Greenfield Park et de Saint-Hubert, ainsi que ceux de la Ville de Saint-Lambert où ils sont autorisés, affectent la qualité de l'air du Vieux-Longueuil³². Comme le dit une personne, « [...] les émissions polluantes ne respectent pas les limites administratives des villes³³ ».

La fumée se disperse aussi au-delà des limites de propriété. Lorsqu'une personne allume un feu, tout le voisinage en respire la fumée, qu'elle le veuille ou non³⁴. Plusieurs personnes soutiennent qu'elles sont contraintes de fermer leurs fenêtres pour éviter que leur maison ne soit envahie par la fumée. Cela les empêche aussi de profiter pleinement de leur cour³⁵. Certaines disent même se sentir prisonnières dans leur propre maison³⁶.

Plusieurs intervenants ont toutefois expliqué qu'un feu bien fait, allumé dans de bonnes conditions, c'est-à-dire lorsque le vent ne souffle pas de manière à incommoder les voisins, ne fait pas de fumée de manière significative³⁷.

Les feux, une source de pollution parmi plusieurs autres

Plusieurs estiment que la Ville de Longueuil manque de cohérence quant à son engagement à promouvoir la qualité de l'environnement, faisant valoir que d'autres sources de pollution sont davantage responsables de la dégradation de la qualité de l'air que les feux. Le projet de développement de l'aéroport, le transport routier, les industries et les feux d'artifice ont été identifiés comme sources de pollution importantes³⁸. Soutenant qu'il est important d'avoir une vision plus globale de la pollution atmosphérique³⁹, ils se demandent même si l'apport des feux comme source de pollution est significatif.

Bref, on s'interroge sur la volonté réelle de l'administration municipale d'améliorer la qualité de l'air⁴⁰. Comme le souligne une personne, « on encourage les citoyens à marcher, à faire du vélo, à être actifs, à jouer dehors, alors il [faut] que nos élus protègent davantage la qualité de l'air que nous respirons et notre environnement. Leurs décisions doivent refléter le bon sens et éviter les contradictions⁴¹ ».

Le point de vue opposé veut que toute mesure anti-pollution, si minime soit-elle, mérite d'être considérée au bénéfice de la planète et de ses habitants⁴². Une citoyenne témoigne que : « la qualité de l'air est déjà assez compromise avec tous les polluants actuels, avons-nous vraiment besoin d'en ajouter et de compromettre encore davantage sa qualité en l'enfumant? La fumée est polluante, point à la ligne, c'est prouvé. Le risque zéro n'existe pas⁴³ ».

29 6 241, 6 291, 6 379, 6 372, 6 380, 6 306, 6 352, 6 540, 6 127

30 6 416

31 6 416

32 6 159, 6 311, 6 311, 7,15, 5,2 (1 h 35)

33 6 204

34 6,64, 7,29, 6 202

35 6 188, 6,80, 7,15, 6 269, 6 150, 6 311, 6 348, 6 524, 6 365, 6,40, 6,86, 6 501

36 6 212, 6,79, 6 337

37 6,69, 6,21, 6 230

38 6 540, 6 412, 6 213, 6 279, 6 484, 6 422, 6 106, 6 455, 6 118, 6 203, 6 323, 6 216, 7,8, 6 214, 6 272, 6 228, 6 498

39 7,8, 6 506

40 6 213, 6 505, 6 140, 6 180, 6 317, 6 458, 6 396, 6 456, 6 306, 6 489, 6 387, 6 376, 6 245, 6,45, 6,73, 6 500, 6 266, 6 306, 6,98, 6 450

41 6 202

42 6,39,6,137,6,377,6,335, 6,202, 6,60, 6,321, 6,336

43 6 488



2.3 LES FEUX EXTÉRIEURS : RASSEMBLEURS POUR CERTAINS, NUISANCES POUR D'AUTRES

Dans les commentaires sur les feux extérieurs, les personnes participantes ont soulevé les aspects culturels ainsi que les enjeux de nuisance et de sécurité.

Les aspects culturels et sociaux

Selon plusieurs, les feux extérieurs constituent une activité sociale de caractère traditionnel, offrant de nombreux bienfaits⁴⁴. En plus de créer une ambiance chaleureuse, rassembleuse et conviviale⁴⁵, ils contribuent à maintenir des liens familiaux et amicaux⁴⁶. Ils procurent aussi une occasion de se détendre⁴⁷. Selon une citoyenne, c'est « [...] une belle façon d'échanger et de pacifier les esprits⁴⁸ ».

Comme plusieurs autres⁴⁹, une personne a affirmé avoir quitté la grande ville, expliquant qu'elle a « [...] choisi cet arrondissement spécifiquement parce que dans notre cour, il y avait un pit à feu et cela nous donnait l'esprit chalet (suburb) que nous recherchions⁵⁰ ».

D'autres évoquent l'aspect traditionnel des feux extérieurs. Le feu est un symbole important chez de nombreuses communautés culturelles⁵¹, incluant les communautés autochtones⁵². Le feu de bois y joue aussi un rôle central dans la cuisson des aliments⁵³. On rappelle aussi que les feux extérieurs sont une composante symbolique de la Fête nationale⁵⁴.

Enfin, dans une perspective anthropologique, plusieurs font valoir que le feu s'est avéré essentiel au progrès et à la survie de l'humanité⁵⁵, contribuant à la transmission de connaissances de génération en génération⁵⁶.

Par ailleurs, certains remettent en question l'utilité des feux extérieurs, les considérant comme purement esthétiques, et suggèrent de les interdire complètement. Pour d'autres, les arguments culturels et sociaux ne sont plus pertinents dans le contexte actuel. Soulignant qu'il n'y a plus d'avantage à maintenir cette pratique⁵⁷, une personne affirme qu'« en 2023, le temps des hommes des cavernes est révolu. Je pense qu'on peut passer outre l'Homme de Cro-Magnon⁵⁸ ».

Enfin, plusieurs évoquent des alternatives plus écoresponsables, tels que les feux au gaz ou à l'électricité⁵⁹.

Divergence des points de vue sur les nuisances et le vivre ensemble

Les nuisances et la notion du vivre ensemble⁶⁰ ont été mentionnées à plusieurs reprises. La fumée et les odeurs reviennent souvent comme les nuisances les plus contraignantes⁶¹. Un participant témoigne que « [...] lorsque mes voisins font un feu, la fumée entre dans ma maison et je dois fermer les fenêtres à chaque fois. Ils refusent de m'entendre... donc cela est une nuisance pour moi et ma famille. Nous devons dormir les fenêtres fermées⁶² ».

44 6 121, 6 514, 6 317, 6 276, 6 398 6 147, 6,21

45 719, 81.4, 6 542, 6 35

46 6 549, 739, 81.3

47 6 306, 6 168, 6 539, 81.4

48 6 245

49 6 505, 6 234, 6,12, 6 293, 6,37, 6 518, 6 469, 6 239, 6 308

50 6 458, 6 130

51 6 522

52 8.1.4

53 8.2.5

54 6 542, 739, 8.3.5

55 6 463, 6 149, 6 452, 6 326

56 6 147, 6 380, 6 35, 6 507

57 6 182

58 6,14

59 6 336, 6 378

60 6 522, 6 99

61 6 259, 6 250, 6 524, 6 320

62 6 408

Plusieurs sont d'avis que les feux extérieurs ne conviennent pas au milieu urbain⁶³, notamment parce que les terrains sont trop petits et les quartiers trop denses⁶⁴.

Certains soulignent que les feux extérieurs ont un effet néfaste sur leur voisinage⁶⁵, critiquant ceux qui abusent de la pratique et qui ne prennent pas en considération le bien-être de leur entourage⁶⁶. Une personne témoigne qu'elle a tenté de sensibiliser ses voisins aux nuisances occasionnées par les feux, mais que les discussions ont mené à des disputes et à une détérioration de leurs relations⁶⁷.

D'autres considèrent plutôt qu'un feu « bien fait » ne crée pas de nuisance ou très peu⁶⁸. Ils estiment qu'il y a d'autres nuisances plus dommageables, comme les débris laissés par les chantiers de construction ou le bruit.⁶⁹

Plusieurs jugent important de trouver un équilibre entre la liberté de chacun et le bien commun⁷⁰. Une personne mentionne que « [...] toute activité extérieure entraîne une certaine nuisance pour autrui. Toutefois, dans un contexte de vie commune en ville, une certaine marge doit être laissée à chacun afin de pouvoir jouir de son droit de propriété⁷¹ ». Pour d'autres, le fait d'allumer des feux extérieurs et la fréquence de ceux-ci constituent un choix personnel⁷². Elles précisent qu'elles n'en abusent pas et qu'elles agissent de façon responsable, dans le respect du voisinage et de la réglementation⁷³.

La réglementation des feux extérieurs et son application

Plusieurs aspects de la réglementation des feux extérieurs ont été abordés. De nombreux témoignages vont dans le sens suivant⁷⁴ : « [...] si un espace de feu extérieur est bien protégé selon les normes et directives dictées par la Ville, alors je suis bien d'accord sur l'utilisation [des feux extérieurs] en toute sécurité⁷⁵ ». On estime que les feux extérieurs devraient demeurer permis avec un combustible adéquat pour l'environnement⁷⁶.

D'autres soutiennent que leur interdiction réduirait les risques tels que les incendies accidentels et les problèmes de qualité de l'air⁷⁷. Soulignant l'importance de prioriser la santé et la sécurité des citoyennes et citoyens, elles estiment que la Ville devrait envisager des mesures faisant appel aux meilleures pratiques afin d'éliminer les risques et d'assurer un environnement plus sain⁷⁸.

De part et d'autre, on a abordé la question du non-respect de la réglementation. L'utilisation de combustibles inappropriés en serait la principale forme⁷⁹. Une participante dit que « [...] la nuisance, c'est ceux qui font brûler autre chose que des bûches de bois. C'est à eux qu'il faut donner les blâmes⁸⁰ ». On aurait aussi rapporté des feux extérieurs dans l'arrondissement du Vieux-Longueuil, malgré qu'ils y soient interdits⁸¹. Une personne note les difficultés d'application de la réglementation⁸², soulignant que « [...] ça fait des années que mes voisins têtus, butés, n'observent pas le règlement. Alors à mon sens, ce sera sûrement un bras de fer⁸³ ». Certains s'interrogent toutefois sur la nécessité de priver l'ensemble de la communauté des moments de partage et de traditions que sont les feux⁸⁴ à cause d'une « [...] minorité de personnes [qui] manquent de bon sens⁸⁵ ».

63 6 269, 6 320, 6 163

64 6 229, 6 53, 6 150, 6 311, 6 320, 6 40, 6 141

65 6 250, 6 137

66 6 277, 6 259

67 6 269, 6 101

68 6 145, 6 398, 6 68, 6 545, 6 551

69 6 514, 6 276, 6 336, 6 489, 6 385

70 6 277, 6 458

71 6 295

72 6 442, 6 406, 6 411, 6 306

73 6 160, 6 165, 6 290, 6 302, 6 198, 6 10, 6 522, 6 46, 6 458, 6 160, 6 375, 6 385, 6 505

74 6 227, 6 36, 6 413, 6 382, 6 221, 6 69, 6 44, 6 471, 6 315, 6 406, 6 358

75 6 133

76 6 78, 6 147, 6 471, 6 522, 6 398, 6 541, 6 354, 6 387, 6 221

77 6 321, 6 106, 6 250, 6 336, 6 137, 6 101, 6 338, 6 249, 6 345, 6 8, 6 333, 6 297, 6 172, 6 108, 6 161, 6 14

78 7 27, 6 205, 6 311, 6 338, 6 3

79 6 259, 6 40, 6 147, 6 72, 6 188, 6 101, 6 115, 6 107, 6 345, 6 314, 6 320, 6 524

80 6 35

81 6 230, 7 15

82 7 29

83 7 29

84 6 452, 6 356, 6 350, 7 34, 6 147

85 6 482



Les propositions d'encadrement des feux extérieurs

Plusieurs suggestions visant à mieux encadrer les feux extérieurs ont été formulées. Plutôt que d'opter pour une interdiction complète, la majorité des mesures proposées ont pour objectif de réguler la pratique⁸⁶. Les propositions⁸⁷ mises de l'avant visent entre autres l'identification des combustibles et des types d'appareils autorisés, l'imposition de normes quant aux distances minimales⁸⁸ ou l'obligation de respecter certaines mesures de sécurité, par exemple, avoir un boyau d'arrosage ou un extincteur à proximité du feu⁸⁹.

Certains proposent d'établir des horaires pour les feux extérieurs, restreignant les heures et les jours où ils seraient autorisés⁹⁰. D'autres suggèrent qu'il faudrait se munir d'un permis de la Ville⁹¹. Enfin, d'autres proposent un système d'avertissement similaire à celui utilisé pour le déneigement hivernal, pour aviser la population en cas de smog ou de conditions météorologiques défavorables⁹².

La question des droits existants ou « droits acquis » est également soulevée. Plusieurs affirment que ceux qui ont des foyers devraient pouvoir en conserver l'usage⁹³. Enfin, certains proposent que des sanctions plus strictes soient imposées en vue de dissuader les contrevenants⁹⁴.

Une réglementation uniforme ou différenciée selon les secteurs

Des personnes qui s'opposent aux feux extérieurs⁹⁵ suggèrent que la Ville unifie la réglementation pour qu'elle soit la même pour tous les arrondissements, ce qui en faciliterait l'application par les autorités⁹⁶.

D'autres invitent plutôt la Ville à réglementer différemment selon les arrondissements ou les quartiers⁹⁷. Un citoyen fait valoir qu'« [...] au niveau de la diversité du territoire, il y a des secteurs plus peuplés et d'autres moins, et dans certains secteurs de Saint-Hubert, c'est plus agricole et donc s'il y a une réglementation, on devrait avoir une possibilité de moduler selon les quartiers⁹⁸ ».

Allant plus loin dans le découpage, un participant propose aussi de limiter l'utilisation du chauffage au bois et des foyers extérieurs dans les quartiers densément peuplés, ainsi que dans les endroits où la qualité de l'air est médiocre⁹⁹.

Dans la même lignée, quelques personnes vivant dans le Vieux-Longueuil demandent de maintenir l'interdiction des feux extérieurs dans leur arrondissement¹⁰⁰.

Faisant valoir que la majorité des villes de l'agglomération de Longueuil ont déjà interdit les feux extérieurs¹⁰¹, plusieurs suggèrent que la Ville de Longueuil emboîte le pas¹⁰². Cela permettrait entre autres d'harmoniser l'interdiction à l'échelle de l'agglomération.

86 7,34, 6,170, 6,426, 6,502, 6,301, 6,222, 6,467, 6,544, 6,11, 6,434, 6,22, 6,262, 6,432, 6,486, 6,371, 6,469, 6,350, 6,434, 6,232

87 Certaines des propositions sont déjà incluses dans la réglementation actuelle.

88 8.3.5, 6,121, 6,295, 6,248, 6,371, 6,239

89 8.4.3, 6,387, 8.2.5, 8.4.3

90 6,510, 6,92, 6,146, 8.4.3, 7,22, 7,36, 6,81, 6,531

91 6,170, 6,233, 6,529, 6,87, 6,243, 6,522, 6,308, 6,171, 6,54, 6,410, 6,457, 6,140, 6,17, 6,87

92 7,19, 7,28, 7,8, 6,254, 6,331, 6,279, 6,236, 6,57

93 6,168, 6,498, 6,429, 6,381, 6,224, 6,394, 6,50, 6,470, 6,528, 6,147, 6,456, 6,382, 6,160, 6,375

94 6,150, 6,501, 6,476, 6,172, 6,12, 6,125

95 6,365, 6,460, 6,250, 6,72, 6,311, 6,188, 6,75, 6,164, 6,365, 6,336, 6,141, 6,40, 6,321, 6,349, 6,202

96 6,75, 6,303, 6,321

97 6,480, 6,493, 6,360, 6,496, 6,19

98 8.4.2

99 7,28

100 6,402, 6,112, 6,137

101 Les feux extérieurs sont à toutes fins pratiques interdits sur le territoire de l'agglomération de Longueuil, à l'exception de la Ville de Saint-Lambert et des arrondissements de Greenfield Park et de Saint-Hubert, où ils sont autorisés.

102 6,311, 6,229

2.4 LES FOYERS INTÉRIEURS RÉSIDENTIELS : UTILES, SÉCURISANTS ET DE MOINS EN MOINS POLLUANTS

La commission a reçu un moins grand nombre de contributions portant sur les foyers intérieurs. Leur utilisation semble moins polarisante. Plusieurs personnes désirent tout de même en interdire l'utilisation, surtout pour des raisons environnementales. On note aussi un certain consensus envers l'exigence de certification pour les foyers, en vue de réduire l'émission de particules fines. L'enjeu des nuisances et du vivre ensemble est également présent.

Bon nombre de participantes et participants disent que les nouvelles technologies ont permis de rendre l'utilisation des foyers intérieurs moins polluante, que ce soit grâce à des combustibles plus propres tels que les bûches écologiques ou à des appareils répondant à des normes environnementales plus sévères¹⁰³. Plusieurs mentionnent avoir changé leurs appareils de chauffage au bois pour des appareils certifiés¹⁰⁴. Certains affirment même que les nouveaux foyers seraient moins polluants que des appareils au gaz ou au mazout¹⁰⁵. Cela étant, selon un participant, il reste encore un grand nombre de foyers intérieurs résidentiels non conformes aux normes EPA¹⁰⁶.

D'autres mettent en doute les vertus des technologies dites plus propres ou écologiques. Selon l'une d'elles, la bûche écologique « [...] n'a d'écologique que le nom. La bûche la plus écologique est celle que l'on ne brûle pas¹⁰⁷ ». Une autre remet en cause la fiabilité des normes de certification des poêles à bois, selon certaines études¹⁰⁸.

Le foyer comme chauffage d'appoint ou en cas de panne

À maintes reprises, le sentiment de sécurité qu'apportent les foyers intérieurs comme chauffage d'appoint ou alternative à l'électricité a été évoqué, considérant le climat du Québec¹⁰⁹, surtout en période de grands froids. À la lecture de bon nombre de contributions, on constate que la crise du verglas de 1998 a causé un traumatisme collectif, poussant plusieurs à se doter d'une source de chauffage d'appoint en cas de panne de courant¹¹⁰.

Pour plusieurs, le foyer intérieur est la source de chauffage principale ou une source secondaire¹¹¹. Comme source alternative, il permettrait de réduire les coûts d'électricité¹¹². Il répondrait aussi à l'invitation d'Hydro-Québec de réduire la consommation en périodes de pointe¹¹³.

Le réconfort et la convivialité

Les foyers résidentiels offrent des bienfaits multiples tels qu'une chaleur réconfortante, le plaisir de se rassembler autour d'un feu, un aspect traditionnel et romantique, et un impact positif sur le bien-être psychologique¹¹⁴. Pour certains, la présence d'un foyer était un critère pour leur achat de propriété¹¹⁵ : « [...] avec cet investissement, ce n'est pas juste en cas de panne, c'est un mode de vie. Ainsi réduisons-nous notre consommation d'électricité, passons de beaux moments loin de la télé, nous vivons parfois au sous-sol comme si nous étions au chalet¹¹⁶ [...] ».

103 6 121, 6 239

104 6 160, 6 291

105 6 458, 6 223

106 6 259

107 7,9

108 7,17

109 6 121, 6 542, 6 342, 6 197, 6 16, 6 64, 6 267, 6 105

110 6 35, 6 381, 6 381, 6 347, 6 192, 6 266, 6 388, 7 36, 8 1.5

111 6 66, 6 33, 6 121, 6 200, 6 331, 6 291

112 6 514, 6 276, 6 320, 6 327, 6 145

113 7,4, 6 100, 6 510, 6 288, 6 291, 6 298, 6 422, 6 454

114 6 263, 6 398, 6 453, 6 493

115 6 293, 6 316, 6 11, 7 20

116 6 230



Pour d'autres, la chaleur sèche émise par un foyer est salubre pour certains malades et réduit l'humidité intérieure¹¹⁷. Une personne témoigne de sa situation personnelle : « *Nous nous servons de notre foyer au sous-sol, surtout pour réduire l'humidité et lors de gros froid [...]. Pour nous, ce n'est pas un caprice, mais souvent une question de confort dans notre demeure*¹¹⁸ [...] ».

Toutefois, la perception favorable associée à un feu de foyer aurait une contrepartie. Des recherches récentes en psychologie environnementale montreraient, selon un participant, que « [...] *l'image positive du feu est un frein important à la perception des risques à la santé. Lorsqu'un individu a le choix de brûler ou non du bois, la décision a plus de chance d'être basée sur un sentiment intuitif positif plutôt que sur un calcul logique des risques*¹¹⁹ ».

Les nuisances

Plusieurs personnes font valoir que les foyers intérieurs sont aussi source de nuisances. Certaines se plaignent des odeurs de fumée qui incommoderaient les voisins et les personnes vulnérables¹²⁰. Selon elles, les foyers seraient utilisés de façon excessive¹²¹ dans certaines maisons, et on y brûlerait n'importe quoi¹²², ce qui en ferait une source de conflit potentiel avec le voisinage¹²³.

Pour certains, ces nuisances représentent des cas isolés dus à de mauvaises pratiques¹²⁴. D'autres jugent que l'impact des foyers intérieurs est minime, compte tenu qu'il y en a peu et qu'ils ne sont pas utilisés à long terme¹²⁵.

Les propositions d'encadrement des foyers intérieurs

Parmi les propositions mises de l'avant pour mieux encadrer l'utilisation des foyers intérieurs, plusieurs concernent les normes d'émission et la certification. On a suggéré que les foyers soient autorisés avec des normes plus strictes¹²⁶ et qu'on réglemente le type de combustible utilisé¹²⁷.

Certains suggèrent que la Ville de Longueuil fasse l'inventaire de tous les foyers et poêles sur son territoire¹²⁸, ou encore que les propriétaires aient l'obligation d'enregistrer leurs appareils de chauffage au bois auprès de la Ville¹²⁹. Dans cette optique, la Ville pourrait imposer un permis pour les nouveaux foyers afin d'assurer un suivi et un contrôle adéquats¹³⁰.

Certains proposent que la Ville ne permette l'utilisation des foyers que durant des périodes spécifiques, comme pendant les grands froids ou les pannes d'électricité¹³¹. D'autres considèrent que la Ville devrait favoriser les foyers au gaz plutôt que les foyers au bois. Un organisme souligne toutefois l'importance de s'assurer que les personnes qui chauffent au bois ne se tournent pas vers des alternatives plus polluantes et plus nocives¹³².

Enfin, certains préconisent l'interdiction complète des foyers intérieurs résidentiels¹³³. Un participant suggère à la Ville d'élaborer une stratégie concrète à cette fin. Il soutient que « [...] *si l'interdiction totale n'est pas envisageable à court terme pour des raisons politiques, malgré l'urgence climatique et la crise sanitaire engendrée par la combustion de biomasse, une solution intermédiaire visant le retrait progressif de tous les appareils devrait être envisagée*¹³⁴ ».

117 6 483

118 6 422, 6 483

119 7,37, p.13

120 6 101, 6 311, 6 338

121 6 376, 6 338

122 6 524, 6 163, 7,13

123 6 259

124 6,32, 6 276

125 6 182, 6 261

126 6 377; 6,43, 7,19, 7,27, 8,4,2

127 6,72, 6 500

128 6 506, 7,15

129 6 506

130 6 295, 7,27

131 6 337, 6 403, 6 510, 6 135

132 7,27

133 7,37

134 7,37, p.12

Quelques propositions prônent l'adoption d'une réglementation similaire à celle de Montréal¹³⁵, où les appareils à combustion solide sont interdits, sauf s'ils émettent moins de 2,5 grammes de particules par heure, quel que soit le combustible utilisé. Ainsi, certains proposent que la Ville fixe une date à partir de laquelle seuls les foyers au bois conformes aux normes EPA seraient autorisés, avec une période de transition pour remplacer les appareils existants¹³⁶. Une personne soutient qu'il « [...] faut tenir compte que certaines personnes ont acheté des appareils à une époque où il n'y avait pas de norme¹³⁷ ». Certains ajoutent que dans le contexte d'un changement réglementaire, Longueuil devrait envisager offrir une aide financière à la conversion des appareils de chauffage¹³⁸.

Un participant estime, au contraire, que la Ville ne devrait pas fixer de normes à respecter et s'en remettre uniquement à la réglementation provinciale¹³⁹. On a également proposé que la Ville protège le droit d'utiliser les foyers existants¹⁴⁰. Enfin, si la Ville choisit d'interdire le chauffage au bois, une personne participante lui suggère de mettre en place un système de surveillance et d'application de la réglementation, car selon elle, on ne peut pas compter sur l'autodiscipline de la population¹⁴¹.

Quelques personnes suggèrent aussi à la Ville de se doter d'un système d'avertissement pour informer la population des interdictions temporaires¹⁴², par exemple en période de smog. Par souci de bon voisinage, l'instauration de balises claires, la sensibilisation aux enjeux et une bonne communication des règlements seraient utiles¹⁴³. On avance qu'une campagne de sensibilisation axée sur les risques pour la santé¹⁴⁴ et sur la qualité de l'air¹⁴⁵ devrait être réalisée par la Ville.

135 Ville de Montréal (2023). Poêles et foyers à combustible solide. Consulté sur <https://montreal.ca/sujets/poeles-et-foyers-combustible-solide>.

136 8.4.2

137 8.3.5

138 7.19, 7.15, 7.8, 6.213

139 6.530

140 6.72

141 7.17

142 7.36

143 6.10, 6.203, 8.1.4, 7.15

144 7.15, 7.37

145 7.8



Dans l'ordre habituel: Jean Paré, commissaire, Marguerite Bourgeois, présidente de la Commission et Élise Naud, responsable de la participation publique de l'Office

3

L'ANALYSE DE LA COMMISSION

Aux termes de son mandat, la commission est appelée à alimenter la réflexion du conseil de ville de Longueuil et à l'aider à déterminer en vertu de quoi et à quelles conditions la Ville devrait, ou non, encadrer, voire interdire, les feux extérieurs et les foyers intérieurs résidentiels.

Dans le cadre de ses travaux, la commission a pris en compte les informations, les rapports d'expertise, les statistiques et les témoignages fournis lors du forum public d'experts, les présentations des porte-parole municipaux lors des séances d'information ainsi que les témoignages et documents fournis par la population, soit par écrit ou en audience publique. De plus, la commission a pris connaissance de règlements et de documents d'information et de planification provenant de la Ville de Longueuil et d'autres instances municipales qui se sont intéressées aux mêmes enjeux. L'analyse de cet ensemble d'intrants permet de brosser un portrait des attentes de la population de Longueuil ainsi que des tendances et orientations observées en contexte analogue ailleurs au Québec.

La démarche d'analyse et d'évaluation a ultimement permis de dégager des orientations et des propositions qui tiennent compte des spécificités de la Ville et de ses différents secteurs. L'analyse et les recommandations de la commission sont présentées ci-dessous.

3.1 LES CONSTATATIONS ET CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

Avant d'aborder les enjeux spécifiques des feux extérieurs et des foyers intérieurs résidentiels, la commission juge important de partager un certain nombre de constatations générales qui ont conditionné son analyse. Ces constatations ont trait à l'information communiquée durant la démarche consultative, à la polarisation des positions affichées par les personnes participantes, et à la subjectivité des opinions. Les valeurs et les orientations qui guident l'analyse de la commission tiennent compte de ces constatations.

Les limites de l'information disponible

Les experts et personnes ressources avaient comme mandat de partager leur savoir et leur expérience à partir de données couramment disponibles et non à partir de données collectées expressément pour les fins de la présente consultation. La pertinence de certaines des données qui ont été présentées a été contestée du fait qu'elles remontaient à plusieurs années ou encore parce qu'elles étaient parcellaires au regard des besoins spécifiques en présence. Ainsi :



- La part de la combustion du bois, secteur résidentiel, dans la répartition des émissions atmosphériques de particules fines au Québec est illustrée par des graphiques datant de 2008¹⁴⁶. Ceux-ci ne prennent pas en compte toutes les composantes de la situation environnementale actuelle. En même temps, les moyennes annuelles de concentration de particules fines $PM_{2,5}$ mesurées à la station de Longueuil pour la période 2004 à 2021 semblaient montrer une tendance à la baisse¹⁴⁷.
- L'unique station d'échantillonnage de la qualité de l'air sur le territoire de la Ville de Longueuil se trouve près du quartier général du Service de police de l'agglomération de Longueuil situé au 699, boulevard Curé-Poirier Ouest. Les résultats portent sur la qualité de l'air ambiant à la station témoin¹⁴⁸. Or, à l'heure actuelle, il n'est pas possible d'effectuer le partage des contributions parmi les diverses sources de particules fines $PM_{2,5}$ telles la pollution transfrontalière et régionale, la circulation automobile, ferroviaire et maritime, les émissions industrielles ainsi que celles associées au secteur de la construction, etc. Le fait qu'il n'y ait qu'une seule mesure empêche de faire ressortir les particularités des différents arrondissements.
- Les données quant aux plaintes, aux infractions, aux incendies et aux actions de suivi sont incomplètes ou imprécises. Selon la compilation figurant à la publication Statistiques sur les feux déclarées en 2016, 2017 et 2018 du ministère de la Sécurité publique¹⁴⁹, la majorité des incendies à l'extérieur ont comme source les articles de fumeur et les objets à flamme nue, sans toutefois qu'il soit possible d'isoler les données précises sur les incendies provenant des foyers au bois.
- La Ville de Longueuil n'a pas de données sur le parc de foyers intérieurs résidentiels quant à leur nombre, aux types, à l'année d'installation ou à l'homologation, etc., non plus que sur l'ampleur de la pratique des feux extérieurs.
- Les liens entre les émissions de particules fines $PM_{2,5}$ résultant du chauffage au bois et leurs effets sur la santé ne sont pas clairs pour bon nombre de personnes ayant participé à la démarche. On peut lire dans la présentation de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) qu'« *il n'y a pas de seuil d'effet sanitaire connu pour les $PM_{2,5}$* »¹⁵⁰. La commission comprend de cette expression qu'il n'y a pas de seuil minimum d'exposition sécuritaire connu pour les particules fines. Or, dans la même présentation, on lit que « *la durée, la concentration et la nature de la fumée vont influencer l'ampleur du risque sanitaire, en particulier pour les personnes vulnérables* »¹⁵¹. Cela invite à se demander quel niveau de risque est acceptable, le cas échéant, et, secondairement, quelles mesures préventives seraient jugées efficaces.

Les interrogations soulevées ont donné lieu à bon nombre d'interventions portant sur l'interprétation, voire la contestation, des données présentées ou leur pertinence. Elles se sont soldées par des demandes répétées d'actualisation des données. Dès lors, la nocivité des feux est souvent évaluée sur la base de perceptions individuelles et de critères subjectifs, par exemple l'odeur qualifiée de « déplaisante », plutôt qu'en fonction de données scientifiques ou statistiques.

À cela s'ajoute la dispersion et l'imprécision de la réglementation, qui demeure mal connue. Par conséquent, il arrive que les doléances citoyennes réfèrent à des agissements contraires aux règles en place, mais qui seraient apparemment tolérés, tels les feux de branches ou de résidus de construction.

La polarisation des opinions

Adoptée par règlement en avril 2021, l'interdiction des feux de bois extérieurs sur le territoire de Longueuil résultait d'une réflexion entamée en 2020. Cette interdiction a provoqué des remous dans les arrondissements de Greenfield Park et de Saint-Hubert, où les feux extérieurs étaient autorisés jusque-là. En décembre 2021, était adopté un nouveau règlement qui annulait cette interdiction à Greenfield Park et Saint-Hubert. En 2022, la Ville a lancé une campagne d'information pour sensibiliser la population aux bonnes pratiques entourant la pratique des feux extérieurs.

¹⁴⁶ Présentation de Elham Ahmadpour, doc. 2.2.3.1, diapositive 10 et présentation de la Ville de Longueuil du 7 février 2023, doc. 5.1.1, diapositive 8.

¹⁴⁷ Présentation de Elham Ahmadpour doc. 2.2.3.1, diapositive 18.

¹⁴⁸ Informations supplémentaires demandées par les personnes participantes, doc. 2.2.3.1.1, explications fournies par Elham Ahmadpour, conseillère scientifique, Unité Évaluation et soutien à la gestion des risques, dans sa réponse aux questions des participantes et participants au forum public d'experts sur les feux et la qualité de l'air.

¹⁴⁹ stats_incendies_2016_2018.pdf La sécurité incendie au Québec — Statistiques sur les incendies déclarés en 2016, 2017 et 2018 (quebec.ca), doc. 4.11.

¹⁵⁰ Présentation de Elham Ahmadpour, doc. 2.2.3.1, diapositive 14.

¹⁵¹ Présentation de Elham Ahmadpour, doc. 2.2.3.1, diapositive 22.

Les débats parfois acrimonieux suscités par la question des feux extérieurs sont demeurés bien présents à l'esprit des citoyennes et citoyens jusqu'à ce jour, au point où la commission s'est demandée si cela pouvait nuire aux échanges en consultation publique. À un certain moment, la commission a eu écho du fait que des personnes se seraient abstenues d'intervenir publiquement, craignant la réprobation des tenants d'opinions contraires ou la détérioration de leurs relations de bon voisinage.

Cela étant, la commission salue le civisme et la retenue dont ont fait preuve les personnes participantes à la consultation publique. Il vaut la peine de rappeler que les personnes qui ont participé, que ce soit en observant ou en intervenant, à l'oral ou par écrit, ont fait preuve de respect et d'attention, et que le climat des échanges a été serein et ouvert, conformément à l'esprit et aux objectifs de la *Charte d'engagement*¹⁵² de l'Office.

La subjectivité des opinions

On sera « pour » ou « contre » les feux selon l'évaluation que l'on se fera de leurs mérites — ou de leur démerites — sur les plans sanitaire, social, économique ou culturel. Cette évaluation se fonde sur des critères objectifs ou subjectifs. Les uns s'appuieront sur la science : études environnementales, statistiques, démographie, études de santé publique, alors que les autres invoqueront des considérations individuelles, communautaires, sociales et culturelles.

En ce qui concerne les bienfaits ou la nocivité des feux, ou encore les nuisances qu'ils occasionnent, les perceptions sont modulées par les circonstances, expériences et valeurs des parties prenantes. C'est ainsi qu'en toute bonne foi, différentes personnes peuvent arriver à des points de vue opposés.

Non seulement les positions qui relèvent du ressenti sont-elles légitimes, elles nous renvoient aussi au vécu de bon nombre de citoyennes et citoyens : celui tout récent de la pandémie et du confinement qu'elle a imposé, celui également du grand verglas de 1998, qui a touché de plein fouet le territoire et la population de Longueuil et des villes voisines. Il n'est donc pas surprenant que les émotions remontent à la surface et qu'on évoque le réconfort d'un feu extérieur partagé par plusieurs, ou celui d'un foyer intérieur résidentiel qui est la seule source de chaleur en cas de panne de courant. À l'opposé, on comprendra l'inconfort, voire la détresse, des personnes qui sont physiquement ou socialement incommodées par les feux.

Les valeurs et les orientations privilégiées

À la lumière de ce qui précède, la commission ne donne ni tort ni raison à qui que ce soit. Elle prend toutefois le parti qui est privilégié par la Ville de Longueuil, soit celui du développement durable et de l'intérêt public, campé dans les réalités bien pragmatiques de la densification urbaine et des impératifs du « vivre ensemble ». Ses conclusions ne se limitent pas à un décompte des opinions « pour » ou « contre » les feux. Elle a plutôt porté attention au bien-fondé des différents points de vue, à la lumière des principes directeurs de l'action municipale.

À cette fin, la commission a consulté les principaux documents sur lesquels s'appuie la planification de la Ville de Longueuil, tels le Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la CMM¹⁵³ adopté en 2012, le *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil*¹⁵⁴ adopté en 2016, le *Plan d'urbanisme de la Ville de Longueuil*¹⁵⁵ adopté en 2021 et le *Plan stratégique de développement durable de Longueuil « Ensemble vers une ville humaine*¹⁵⁶ » élaboré en 2013, ainsi que l'énoncé d'adhésion à la campagne Objectif zéro de l'ONU en date du 19 avril 2022¹⁵⁷, dans lequel la Ville s'est engagée à adopter un Plan climat 2030 visant notamment la carboneutralité et l'adaptation aux changements climatiques.

¹⁵² Charte d'engagement | Office de participation publique de Longueuil (oppl. quebec)

¹⁵³ Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Montréal — 2012, doc. 4.3.

¹⁵⁴ Schéma d'aménagement et de développement de l'Agglomération de Longueuil — 2016, doc. 4.2.

¹⁵⁵ Plan d'urbanisme de la Ville de Longueuil — 2021, doc. 4.1.

¹⁵⁶ Plan stratégique de développement durable de Longueuil — 2013, doc. 4.4.

¹⁵⁷ Cabinet de la mairesse de Longueuil (22 avril 2022). Jour de la Terre : La Ville de Longueuil adhère à la campagne « Objectif zéro ». Consulté sur <https://www.newswire.ca/fr/news-releases/jour-de-la-terre-la-ville-de-longueuil-adhere-a-la-campagne-objectif-zero-878422000.html>.



Parmi les thèmes récurrents de tous ces documents, on retrouve des objectifs et des plans d'action formulés dans une perspective de développement durable¹⁵⁸. Y sont énoncés, entre autres, la cible d'un bilan positif de réduction de GES et l'identification des risques liés à la qualité de l'air ambiant et ses effets sur la santé. La Ville de Longueuil dit vouloir « bâtir le Longueuil de demain de manière responsable¹⁵⁹ », assurer la résilience et l'adaptation aux changements climatiques et adopter des pratiques respectueuses de l'environnement.

Plus spécifiquement, la commission prend acte de l'article 3.374 du *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil* (SAD) qui se lit comme suit : « *Plusieurs actions sont possibles pour améliorer la qualité de l'air et réduire l'émission des matières polluantes de l'air et des GES, dont, notamment, la sensibilisation du public quant à son rôle dans la lutte contre la pollution, l'optimisation du développement du territoire, la promotion des déplacements collectif et actif ainsi que la mise en place de dispositions réglementaires assurant la végétalisation (arbres, arbustes, etc.) du territoire et encadrant l'installation et l'utilisation d'appareils de chauffage au bois et de foyers extérieurs au bois*¹⁶⁰ ». Le document complémentaire du SAD, à la section 5.2.3.2, inclut également des dispositions normatives ainsi que des recommandations encadrant la qualité de l'air. Les villes liées doivent entre autres « [...] *mettre en place des dispositions réglementaires visant l'amélioration de la qualité de l'air, telles que [...] l'installation et l'utilisation d'appareils de chauffage au bois dans les milieux de vie*¹⁶¹ ». L'article 5.36 du SAD invite aussi les villes liées à « [...] *interdire, sauf en zone agricole ou pour certaines occasions exceptionnelles, la combustion extérieure du bois ainsi que l'installation et l'utilisation de foyers extérieurs au bois*¹⁶² ».

3.2 L'ENCADREMENT DES FEUX : MOTIFS ET CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

Longueuil n'est pas la seule ville à vouloir encadrer les feux extérieurs et les foyers intérieurs résidentiels. Cette question préoccupe plusieurs villes et les enjeux que celles-ci invoquent sont généralement les mêmes : la protection de la santé et de l'environnement, la prévention des nuisances ainsi que la sécurité incendie.

Santé et environnement

Aujourd'hui, lorsqu'une ville décide d'encadrer les feux sur son territoire, elle invoque d'abord des motifs de santé publique. En cette matière, le premier seuil de précaution concerne le combustible. Dans bien des municipalités, cela a conduit à l'interdiction de brûler à ciel ouvert les matières dont la combustion émet des composantes toxiques ou nocives. En effet, à l'extérieur, rien n'intercepte ces émissions avant qu'elles se dispersent dans l'atmosphère. Or, même les feux de bois, quels qu'ils soient, et à cet égard, la science est claire, émettent des substances qui sont nuisibles pour la santé, surtout chez les personnes vulnérables.

Les émissions provenant des foyers intérieurs sont également source de détérioration de la qualité de l'air. Il était donc justifié et opportun d'inclure les foyers résidentiels intérieurs dans la réflexion sur les éléments à prendre en compte pour fins de réglementation.

Nuisances, civisme et « vivre ensemble »

Bien que l'argumentaire relatif aux feux extérieurs priorise les risques pour la santé, leur cadre réglementaire se retrouve le plus souvent dans les règlements sur les nuisances, un domaine de compétence locale (autant au niveau de la Ville de Longueuil qu'au niveau des arrondissements). Les citoyennes et citoyens s'attendent à ce que leur municipalité réglemente les nuisances et surtout qu'elle veille à l'application de sa réglementation. Toutefois, les nuisances sont, dans une large mesure, une affaire de perception, une dimension éminemment

¹⁵⁸ Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Montréal — 2011, doc. 4.3.

¹⁵⁹ Ville de Longueuil (2021). Sommaire PU-version accessible. Consulté sur <https://www.longueuil.quebec.fr/services/amenagement-urbanisme/plan-urbanisme>

¹⁶⁰ Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil, doc. 4.2, chapitre 3, p. 111.

¹⁶¹ Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil, doc. 4.2, chapitre 5, p. 19.

¹⁶² Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil, doc. 4.2, chapitre 5, p. 19.

subjective. Il suffit de regarder comment l'interdiction de fumer dans les lieux publics a été accueillie au départ. Aujourd'hui, plus personne ne la remet en question, mais ce n'était pas le cas à son entrée en vigueur. Dès lors, il n'est pas surprenant que lors des séances d'expression des opinions, les points de vue exprimés par ceux qui disent subir des nuisances diffèrent de ceux émis par les auteurs des activités qui en sont la source.

Il faut aussi prendre en considération que la dispersion de la fumée et les nuisances qui s'ensuivent ne respectent ni les limites de propriété ni celles des arrondissements ou des municipalités. Or, même si la compétence de la Ville en matière de nuisances lui permet d'en réglementer les sources ainsi que les activités qui y sont associées, elle n'a pas de prise sur le civisme et le « vivre ensemble ».

Enfin, beaucoup de plaintes sont basées sur des pratiques contrevenant à la réglementation actuelle, comme les feux de feuilles ou de débris. L'ajout d'un critère qualitatif pourrait s'avérer utile : à titre d'exemple, le règlement sur les nuisances de l'arrondissement de Saint-Hubert contient la disposition suivante :

[Constitue une nuisance et est strictement défendu]

Article 42

*Le fait de faire brûler des matières qui dégagent de la fumée, des odeurs nauséabondes, des étincelles, qui sont susceptibles **de gêner de quelque façon que ce soit, le confort du voisinage***¹⁶³.

Bien que l'encadrement des feux puisse avoir un impact significatif sur le voisinage immédiat, il ne faut pas négliger son influence sur la qualité de l'air dans l'ensemble. En ce sens, il ne faut pas sous-estimer l'importance des petits gestes. À l'échelle de la ville, chaque action, aussi minime soit-elle, contribue de manière positive à l'amélioration de la qualité de l'air.

La sécurité incendie

De façon générale, les responsabilités et les règles relatives à la sécurité incendie sont claires et bien acceptées par la population. C'est l'enjeu qui a suscité le moins de commentaires de la part du public.

La prévention des risques d'incendie est régie en partie dans les règlements de zonage des arrondissements, qui déterminent par exemple à quelle distance d'un bâtiment ou d'une limite de propriété un foyer extérieur peut être installé. Elle est aussi l'objet du *Règlement sur la prévention des incendies de la Ville de Longueuil*¹⁶⁴ dont l'application s'étend aux trois arrondissements et qui intègre nombre de dispositions du *Code de sécurité du Québec*¹⁶⁵. Ce règlement interdit les feux en plein air (à l'exclusion des foyers, grils et barbecues) à moins qu'un permis n'ait été octroyé au préalable¹⁶⁶.

La position de la commission : une approche progressive qui s'appuie sur la science

Devant les enjeux bien réels qui préoccupent la Ville, la commission constate que les citoyennes et citoyens ont des points de vue variés et souvent divergents. Cela incite la commission à privilégier une approche susceptible de recueillir, dans le temps, l'adhésion de l'ensemble de la population, à la lumière des impératifs de santé et des enjeux climatiques et environnementaux que l'on connaît.

Dans cette optique, il convient de reconnaître la bonne foi des citoyennes et citoyens qui ont, en toute légalité, installé des foyers extérieurs aussi bien qu'intérieurs, avec l'espoir d'en profiter longtemps. D'un autre côté, le jugement de la science est incontournable : les émissions des feux de bois sont nocives tant pour la santé des personnes que pour l'environnement. Tout porte à croire que cet impact va s'accroître avec la densification et le développement urbain. On ne peut que constater qu'au Québec, la tendance est au resserrement de l'encadrement.

¹⁶³ Règlement 1212-96 relatif aux nuisances, à la paix et au bon ordre. Ville de Saint-Hubert, art. 42.

¹⁶⁴ Règlement CO-2017-950 sur la prévention incendie, doc. 3.1.13.

¹⁶⁵ Code de sécurité — Régie du bâtiment du Québec (gouv.qc.ca)

¹⁶⁶ Règlement CO-2017-950 sur la prévention incendie, doc. 3.1.13.



Considérant l'historique du dossier et la polémique qu'il a engendrée, la commission opte pour une approche prudente. De part et d'autre, on décèle scepticisme ou frustration en lien avec les interrogations demeurées en suspens. Sauf pour les éléments faisant généralement consensus, la Ville aurait intérêt à étoffer ses assises décisionnelles afin d'appuyer ses positions sur des bases incontestables et porteuses de consensus; sur le plan pratique, cela veut dire d'actualiser ses données de référence, de suivre de près l'évolution des connaissances scientifiques, de se doter d'une base de données pour suivre les activités sur son territoire et d'identifier les critères et paramètres qui soutiendront les décisions à venir.

La Ville pourrait notamment s'appuyer sur les principes de la transition écologique présents dans les documents de planification évoqués plus haut. Le Plan stratégique de développement durable adopté en 2013 va dans ce sens, Longueuil disant vouloir être une « ville exemplaire » en 2035. La nomination prochaine d'un scientifique en chef est du même ordre, et le suivi scientifique du dossier des feux pourrait faire partie de son mandat.

RECOMMANDATION 1

La commission recommande à la Ville d'actualiser ses connaissances et se doter d'un plan de suivi, incluant :

- ➔ La mise à jour et la collecte des données relatives à la qualité de l'air à Longueuil, avec des stations d'échantillonnage aptes à en mesurer l'état dans toutes les parties de la ville;
- ➔ La mise à jour des connaissances scientifiques sur l'impact des feux de bois sur la santé des résidents;
- ➔ Des informations sur l'expérience vécue par d'autres municipalités selon l'application de différents types de règlements;
- ➔ Des informations relatives au parc de foyers intérieurs résidentiels;
- ➔ Des informations sur les plaintes, leur objet et leur suivi;
- ➔ L'identification de critères ou conditions qui pourraient appeler une action réglementaire.

RECOMMANDATION 2

La commission recommande à la Ville de réglementer rapidement pour interdire :

- ➔ Toute utilisation des foyers intérieurs résidentiels en cas de smog, à moins qu'une panne de courant de plus de trois (3) heures survienne en même temps;
- ➔ Toute utilisation des foyers extérieurs en cas de smog, de sécheresse, de canicule ou de grands vents.

À titre complémentaire, la commission suggère à la Ville de considérer de se doter d'un règlement sur la qualité de l'air en vertu duquel elle pourra élargir la gamme des activités et des comportements responsables et contributifs au développement durable.

3.3 LES FEUX EXTÉRIEURS

Quand on parle de feux extérieurs, on distingue généralement les feux à ciel ouvert de type feu de camp, les feux de bois dans des foyers extérieurs, et enfin les grils, barbecues et autres appareils alimentés par des combustibles comme le propane, le gaz naturel et l'éthanol.

Les feux à ciel ouvert sont généralement interdits en milieu urbain, sauf de rares exceptions comme les feux de célébration organisés sous l'égide de l'administration publique ou autorisés par celle-ci. Pour ce qui est des foyers extérieurs, leur utilisation est tantôt interdite tantôt permise, avec ou sans exigences plus ou moins explicites. Quant aux grils, barbecues et autres appareils du genre, ils semblent être autorisés partout. La plupart des municipalités communiquent à leurs citoyens des informations sur les bonnes pratiques en ce qui concerne les feux. Longueuil ne fait pas exception.

C'est le *Règlement CO-2011-700 sur les nuisances* de la Ville de Longueuil qui énonce la règle générale. Telle qu'adoptée en avril 2021, elle était formulée dans les termes suivants à l'article 4.5 :

4.5 Il est interdit d'allumer, garder ou entretenir un feu de camp à l'extérieur, y compris dans un foyer ou un poêle conçu à cet effet.

Il est interdit au propriétaire, locataire ou occupant d'une propriété d'y tolérer ou de laisser subsister un tel feu.

Précisons que l'article suivant, le 4.6, exempte les foyers extérieurs au propane, au gaz naturel ou à l'éthanol de l'interdiction ci-dessus, de même qu'un feu autorisé par la Ville dans le cadre d'un événement sur un terrain municipal.

En décembre 2021, le conseil de ville ajoutait à l'article 4.5 un alinéa qui annulait son application sur le territoire des arrondissements de Greenfield Park et de Saint-Hubert. Ce cheminement décisionnel reflétait la controverse en cours, avec des positions qui variaient d'un arrondissement à l'autre. Quant à la règle en vigueur aujourd'hui, elle entretient une certaine confusion sur l'étendue de ce qui est autorisé à Greenfield Park et à Saint-Hubert. En effet, il faut noter que parallèlement à l'adoption de l'article 4.5, le conseil municipal abrogeait certaines dispositions des règlements de nuisance de Greenfield Park et de Saint-Hubert qui devenaient inutiles avec l'interdiction générale des feux extérieurs. Ainsi, à Greenfield Park, l'article 210 du *Règlement n° 731 sur les nuisances* a été amputé comme on le voit ci-dessous :

210 PROTECTION CONTRE LE FEU

a) Constitue une nuisance et est prohibé :

- *l'émission d'étincelles, d'escarbilles, de suie ou de fumée provenant d'une cheminée, d'un feu à ciel ouvert ou d'une autre source;*
- *le fait de brûler, à l'extérieur, du papier, des déchets, des feuilles, des herbes sèches, des broussailles, des branches, des pneus, des immondices ou toute autre matière quelconque de rebut;*
- *le fait d'allumer, de garder, d'entretenir un feu à l'extérieur d'un bâtiment sauf dans une cheminée ou dans un poêle de métal.*

Est autorisé, à l'extérieur des bâtiments, tout foyer extérieur conçu à ces fins. Le foyer doit être homologué par un organisme gouvernemental ou de normalisation.¹⁶⁷

De même à Saint-Hubert, le *Règlement 1212-96 relatif aux nuisances, à la paix et au bon ordre* a été amputé comme suit :

Constitue une nuisance et est strictement défendu :

[...]

Article 42

Le fait de faire brûler des matières qui dégagent de la fumée, des odeurs nauséabondes, des étincelles, qui sont susceptibles de gêner de quelque façon que ce soit, le confort du voisinage.

Article 43

Le fait de faire des feux à ciel ouvert¹⁶⁸

Lorsque l'interdiction a été levée pour Greenfield Park et Saint-Hubert, les dispositions supprimées quelques mois plus tôt n'ont pas été rétablies. Certes, d'autres dispositions restent en vigueur dans leurs règlements sur les nuisances. Elles énumèrent par exemple ce qu'il est interdit de brûler. Il n'y a toutefois aucune référence au seul combustible solide habituellement considéré acceptable pour un feu extérieur, soit le bois sec à l'état naturel ou dans sa déclinaison dite écologique.

¹⁶⁷ À noter que les passages abrogés ont été biffés par la commission. Règlement 731 sur les nuisances. Greenfield Park, art. 210.

¹⁶⁸ À noter que les passages abrogés ont été biffés par la commission. Règlement 1212-96 relatif aux nuisances, à la paix et le bon ordre. Saint-Hubert, art. 42 et 23



Là où ils sont autorisés, les foyers extérieurs sont aussi régis par les règlements de zonage, qui sont de compétence d'arrondissement. Leurs dispositions portent sur la localisation et sur les matériaux. Elles répondent à des préoccupations esthétiques (ex. : interdiction des foyers en façade), de protection contre l'incendie (ex. : éloignement des murs, matériaux autorisés) ou de prévention des nuisances (ex. : distance de la ligne de propriété). Ces foyers extérieurs ne sont autorisés que sur les terrains occupés par des habitations unifamiliales, bifamiliales ou trifamiliales, à raison d'un seul foyer par terrain.

Finalement, le *Règlement CO-2017-950 sur la prévention incendie* de la Ville de Longueuil interdit expressément d'allumer un feu « dans des résidus ou des déchets de construction ». Il soumet à l'obtention d'un permis tout feu extérieur autre que dans « les foyers, les grils ou les barbecues ». Ce permis est délivré par l'autorité compétente, en l'occurrence le Service de sécurité incendie de l'agglomération de Longueuil (SIAL).

Par ailleurs, tout porte à croire que le SIAL n'émettra de permis qu'après s'être assuré que les mesures appropriées sont en place. Ces mesures sont énumérées à titre suggestif et de façon non exhaustive dans le Code de sécurité du Québec tel qu'intégré au Règlement sur la prévention incendie.

Regard sur d'autres villes

Outre les expériences des villes de Montréal et de Québec présentées lors du forum d'experts, la commission s'est intéressée aux autres villes de l'agglomération de Longueuil et à quelques municipalités voisines, de même qu'à l'agglomération de Montréal et à la Ville de Laval.

Dans l'agglomération de Longueuil, les feux extérieurs même dans un foyer sont expressément interdits presque partout, soit à Boucherville, à Brossard et à Saint-Bruno-de-Montarville. Seule Saint-Lambert autorise l'utilisation d'un foyer extérieur. En périphérie de l'agglomération, les feux en plein air sont interdits, mais l'utilisation de foyers extérieurs demeure permise dans les villes de Beloeil, de Chambly, de La Prairie et de Sainte-Julie. Cette dernière limite les heures d'utilisation en interdisant les feux après 23 h.

Dans l'agglomération de Montréal, les feux extérieurs de tout genre sont interdits. Les autres instances, dont la Ville de Montréal elle-même, ses arrondissements ainsi que les villes liées peuvent adopter des dispositions complémentaires. Elles ne peuvent toutefois pas être plus permissives que le règlement d'agglomération. Quant à la Ville de Laval, elle possède aussi une réglementation détaillée. Le cheminement qu'elle a suivi l'a toutefois amenée à permettre les feux de bois en foyer extérieur.

Ce survol élargi montre notamment que les foyers extérieurs sont davantage permis dans des territoires moins urbanisés. Ainsi, lorsqu'on compare Laval et Montréal, toutes les deux sont très étendues, mais leur densité résidentielle et leur degré d'urbanisation sont bien différents. En somme, l'urbanisation et la densité influencent le niveau d'encadrement. On note aussi qu'entre l'interdiction complète et la permission, certaines villes explorent des modulations intermédiaires, par exemple en limitant les heures d'utilisation des foyers extérieurs.

L'avis de la commission : des améliorations ponctuelles et un statu quo à faire évoluer

Permettre ou interdire les feux extérieurs à Longueuil? Il s'agit ici uniquement des feux de bois dans des foyers conçus à cette fin, tout autre feu à ciel ouvert étant interdit. Quant aux grils, barbecues et autres appareils comparables alimentés au propane, au gaz naturel ou à l'éthanol, ils ne sont pas en cause. La commission souligne par ailleurs que l'encadrement des feux extérieurs est de compétence municipale, la Ville et ses arrondissements détenant les pouvoirs nécessaires pour agir. Toutefois, comme mentionné dans la section 3.1, la commission estime que les ressources informationnelles méritent d'être bonifiées.

La Ville s'est déjà engagée en faveur de la protection de la santé et de l'environnement ainsi que de la prévention des nuisances. Ses choix législatifs seront conditionnés par ces valeurs et orientations. C'est pourquoi la commission estime que la situation du moment constitue le point de départ d'une résolution de la problématique ayant pour objectif avoué de favoriser l'implantation de bonnes pratiques de développement

durable. La présente démarche participative a par ailleurs montré qu'il y a consensus sur la nécessité de clarifier à court terme le cadre réglementaire actuel pour en assurer la cohérence et l'homogénéité. Le travail de coopération entre la Ville et les arrondissements devrait se poursuivre afin de rendre la réglementation cohérente et d'établir un mécanisme de suivi conduisant à fixer les paramètres scientifiques et sociaux selon lesquels les feux extérieurs devraient être permis ou interdits, à la grandeur du territoire.

RECOMMANDATION 3

Relativement aux feux extérieurs, la commission recommande à la Ville ce qui suit :

- ➔ Ne pas modifier, pour le moment, l'essentiel du régime en vigueur qui permet l'utilisation des foyers extérieurs dans les arrondissements de Greenfield Park et Saint-Hubert;
- ➔ Clarifier rapidement la réglementation en intégrant dans le *Règlement sur les nuisances* de la Ville de Longueuil les dispositions relatives aux feux extérieurs incluses dans les règlements d'arrondissement;
- ➔ Produire et diffuser rapidement une information complète destinée aux citoyennes et citoyens;
- ➔ Instituer un registre des plaintes de nuisance relatives aux feux extérieurs et veiller énergiquement au respect de la réglementation en cette matière;
- ➔ Sur la base des critères ou conditions établis dans le cadre du processus d'actualisation des connaissances mentionné à la Recommandation 1 ci-dessus, réévaluer l'opportunité de maintenir ou de modifier la réglementation actuelle pour permettre ou interdire les feux extérieurs, à la grandeur du territoire.

3.4 LES FOYERS INTÉRIEURS

Il est admis que la combustion du bois dans les foyers intérieurs est source d'émission de particules fines et autres polluants, avec des conséquences délétères pour la santé et l'environnement, et ce, particulièrement en période de smog ou d'autres conditions météorologiques adverses. À cela s'ajoutent, pour certaines personnes, les désagréments liés à l'odeur qui s'échappe des cheminées.

Par ailleurs, considérant les conditions climatiques au Québec, le douloureux souvenir de la crise du verglas de 1998 et l'incertitude quant aux éventuelles conséquences des changements climatiques sur la fiabilité du réseau public d'électricité, la possibilité d'utiliser le feu de bois intérieur comme moyen de chauffage alternatif fait généralement consensus. Les questions économiques ont également été soulevées pour préconiser le chauffage au bois qui permettrait de diminuer la consommation d'électricité ou de profiter de tarifs avantageux d'Hydro-Québec.

Pour les feux intérieurs, la commission prend acte des attentes citoyennes en ce qui concerne le chauffage alternatif. Elle considère aussi les avancées technologiques qui permettent d'envisager que les foyers intérieurs puissent fonctionner avec des niveaux d'émission socialement acceptables. En effet, les taux d'émission de particules fines des appareils de chauffage au bois varient selon le type d'appareil. Les appareils de chauffage (poêles et foyers) non certifiés ont un taux d'émission de 60 à 100 grammes/heure (g/h), alors que les appareils certifiés ont des taux variant de 7,5 g/h pour les appareils certifiés dès 1988 à 2,5 g/h pour ceux certifiés en 2020. Quant aux poêles à granules, leur taux d'émission se situerait entre 1 et 2,5 g/h¹⁶⁹.

En conséquence, pour minimiser le cumul des risques et nuisances associés à la combustion au bois en foyer intérieur, la commission estime qu'il serait possible de tirer profit des avancées technologiques et de viser l'utilisation d'appareils de chauffage au bois certifiés plus performants. La commission note d'ailleurs qu'en plus d'imposer l'installation de tels appareils, certaines municipalités ont mis en place des programmes d'aide financière pour encourager la population à renoncer aux appareils non certifiés.

¹⁶⁹ Présentation de Sylvie Verreault de la Ville de Québec, doc. 2.2.4.1.



RECOMMANDATION 4

Relativement aux foyers intérieurs résidentiels, la commission recommande à la Ville :

- ➔ D'élaborer et de mettre en œuvre un programme de transition échelonné sur quelques années, peut-être cinq ans maximum, avec pour cible qu'à terme, seuls les foyers intérieurs à combustible solide certifiés, garantissant un niveau d'émission conforme à la norme réglementaire en vigueur au moment de leur installation, puissent être utilisés;
- ➔ D'interdire dès que possible l'installation d'un nouvel appareil à combustion solide ou le remplacement d'un appareil existant, sauf si le nouvel appareil ou l'appareil de remplacement est dûment certifié;
- ➔ De continuer de permettre l'utilisation des foyers ou poêles intérieurs sans égard aux restrictions ci-dessus en cas de panne d'électricité d'une durée de plus de trois (3) heures.

3.5 UN PLAN DE COMMUNICATION

Plusieurs personnes ont fait état de carences au niveau de l'information. La commission constate également que la dissémination des règles concernant les feux sème la confusion autant dans la population que chez les agents chargés de leur application. Un plan de communication pourrait être développé afin de présenter de façon concise mais complète l'ensemble des règles en vigueur ainsi que les changements à venir. Le cas échéant, toutes les données afférentes devraient être rendues publiques.

RECOMMANDATION 5

La commission recommande à la Ville de se doter d'un solide plan de communication aux fins suivantes :

- ➔ Informer régulièrement les citoyennes et citoyens quant à l'évolution du dossier des foyers intérieurs résidentiels et des feux extérieurs;
- ➔ Effectuer régulièrement un rappel quant aux lois et règlements relatifs à la sécurité, au zonage, à l'installation des appareils et à leur entretien;
- ➔ Fournir un accès à l'ensemble des ressources informationnelles, particulièrement en ce qui concerne les indices de la qualité de l'air et le développement des connaissances sur la corrélation entre les feux et la santé;
- ➔ Instaurer un système d'alertes en cas de smog ou autre événement météo susceptible d'affecter la décision de faire ou de ne pas faire un feu extérieur ou intérieur;
- ➔ Sensibiliser la population aux comportements de bon voisinage en ce qui concerne les feux.



CONCLUSION

Les citoyennes et citoyens ont donné le meilleur d'eux-mêmes pour partager leurs différents points de vue, qui sont résumés au chapitre 2. Les recommandations de la commission sont issues d'une synthèse des propos sans toutefois rendre compte de leur richesse et de leur variété. Le lecteur est encouragé à porter attention au détail des interventions citoyennes.

La démarche participative a permis de faire état de connaissances et d'éléments d'informations relatifs aux enjeux sous-jacents à l'utilisation des foyers résidentiels et des feux de bois extérieurs. Ces enjeux s'articulent autour de considérations de santé, de qualité de l'air et d'environnement, de sécurité et de nuisances. S'il est admis que la fumée est un irritant respiratoire et un polluant important, les interrogations demeurent en suspens démontrent qu'il est difficile de quantifier son impact selon la durée, la concentration et la nature de l'exposition, et qu'il est encore plus difficile de statuer quantitativement sur le niveau de risque socialement acceptable, s'il en est.

La commission retient que la population souhaite l'harmonie sociale et qu'elle est en principe favorable aux préceptes du bon voisinage, de la protection de l'environnement et du développement durable. La preuve, à peu d'exceptions près, les citoyennes et citoyens sont favorables à l'encadrement des foyers intérieurs, pourvu que les appareils dûment homologués soient autorisés. Il en va autrement de l'utilisation des foyers extérieurs, où les différences de perceptions et de priorités conduisent à des chocs de valeurs.

La décision revient à la Ville puisque le sujet tombe dans son champ de compétence. Il lui appartient d'agir en cohérence avec ses valeurs d'écoute, de solidarité et d'écoresponsabilité. Elle gagnera à adopter une approche globale, qui tienne compte des impacts cumulatifs de l'ensemble des émissions, incluant même celles sur lesquelles elle n'a aucune capacité de légiférer, comme le transport autoroutier et le transport aérien. Plus la Ville sera au fait des paramètres liés à la qualité de l'air et des pratiques des citoyens, plus elle sera en mesure d'arrimer sa réglementation aux valeurs et priorités de la collectivité dans son ensemble. Compte tenu de l'historique du dossier, la Ville a tout intérêt à redoubler d'efforts pour bien justifier ses choix réglementaires. Munie de solides arguments scientifiques appliqués sur un ensemble de données complètes et pertinentes, elle sera en mesure de susciter l'adhésion du plus grand nombre.

La commission espère que cette démarche participative aura su jeter les bases d'un dialogue citoyen ouvert, fructueux et prometteur.

Marguerite Bourgeois,
présidente de la Commission

Jean Paré,
commissaire





ANNEXES

ANNEXE 1: LA DÉMARCHE PARTICIPATIVE

En mandatant l'Office de participation publique de Longueuil (OPPL) par la résolution CO-221115-2.8, la Ville de Longueuil souhaitait que celui-ci nourrisse la réflexion de l'administration et du conseil et aide « [...] à identifier en vertu de quoi et de quelles conditions la Ville devrait, ou non, encadrer, voire interdire, les feux extérieurs et les foyers intérieurs résidentiels ».

Pour ce faire, la Ville souhaitait notamment que l'Office :

- Fournisse des éléments d'informations permettant de comprendre les enjeux sous-jacents au mandat;
- Définisse la démarche de participation publique qui permettra à toute personne, incluant les citoyens, les groupes de la société civile, les entreprises, les associations, les institutions publiques, les spécialistes et les expertes et experts de s'exprimer sur le sujet de la manière la plus optimale;
- Dégage des orientations pour la Ville en ce qui concerne l'encadrement des feux extérieurs et des foyers intérieurs résidentiels qui tiennent compte de la spécificité de différents secteurs et arrondissements de la Ville.

Par cette démarche participative, l'Office avait pour objectifs :

- De permettre aux personnes qui le désirent de s'informer sur les enjeux liés à l'encadrement des feux extérieurs et à l'utilisation de foyers intérieurs résidentiels;
- De permettre à tous les groupes, les associations ou les personnes qui le désirent de s'exprimer sur les feux extérieurs et l'utilisation de foyers intérieurs résidentiels;
- De livrer aux élu·es et élus de Longueuil un portrait des attentes de la population au sujet des feux extérieurs et des foyers intérieurs pour les éclairer dans leur prise de décision.

En plus de répondre aux objectifs identifiés, les choix méthodologiques de l'Office visaient à :

- Tenir compte des activités déjà menées par la Ville de Longueuil et ses arrondissements sur le sujet (sondage, campagne de sensibilisation, etc.);
- Faire preuve de considération face aux réalités vécues dans chaque arrondissement;
- Offrir un cadre formel pour s'informer et exprimer ses opinions;
- Tenir compte du caractère sensible et potentiellement controversé du sujet;
- Proposer une diversité de moyens de s'exprimer.



LES ÉTAPES DE LA DÉMARCHE

La démarche mise en œuvre par l'Office comprenait quatre étapes, la dernière étape étant la publication du présent rapport. Pour chaque étape, une ou plusieurs activités destinées à l'ensemble de la population de la Ville de Longueuil ont été organisées.

TABLEAU DES ACTIVITÉS DE LA DÉMARCHE PARTICIPATIVE DES FEUX EXTÉRIEURS ET DES FOYERS INTÉRIEURS RÉSIDENTIELS

Date	Activités	Lieux
19-déc-22	Dossier documentaire	En ligne
24-janv-23	Forum public d'experts	Club de golf Le Parcours du Cerf
07-févr-23	Séance d'information – Greenfield Park	Théâtre de la Providence
15-févr-23	Séance d'information – Vieux-Longueuil	Chapelle Saint-Antoine
21-févr-23	Séance d'information – Saint-Hubert	Bibliothèque Raymond-Lévesque
13-mars-23	Séances d'audition des opinions – de jour	En ligne
14-mars-23	Séances d'audition des opinions – Greenfield Park	Théâtre de la Providence
20-mars-23	Séances d'audition des opinions – Vieux-Longueuil	Théâtre de la Providence
21-mars-23	Séances d'audition des opinions – Saint-Hubert	Bibliothèque Raymond-Lévesque

Étape 1 : Le dossier documentaire

Le dossier documentaire, mis en ligne le 19 décembre 2022, comprend un document d'information rédigé par la Ville de Longueuil, les règlements applicables aux feux extérieurs et aux foyers intérieurs sur le territoire de la Ville de Longueuil, le rapport d'un sondage sur les feux extérieurs datant de 2020, les vidéos de toutes les activités organisées par l'Office ainsi que toutes les contributions des personnes ayant donné leur opinion. Le dossier a été alimenté tout le long de la démarche et restera accessible sur le site web de l'Office.

Étape 2 : Le forum public d'experts

Le forum public d'experts sur les feux et la qualité de l'air a eu lieu le 24 janvier 2023. Cette activité avait pour objectif d'informer la population de Longueuil sur les différents enjeux liés aux feux extérieurs et aux foyers intérieurs résidentiels.

Plusieurs spécialistes étaient présents pour s'entretenir sur la thématique :

- Julien Riel-Salvatore, professeur titulaire et directeur du département d'anthropologie de l'Université de Montréal : les fonctions et les aspects culturels du feu;
- Elham Ahmadpour, conseillère scientifique en qualité de l'air de l'Institut national de santé publique (INSPQ) : les effets sur la qualité de l'air et sur les effets sur la santé;
- Martine Saint-Onge, conseillère en prévention des incendies au ministère de la Sécurité Publique (MSP), et Jolaine Tétreault, conseillère en sécurité incendie à la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie (DGSCSI) du MSP : la sécurité et les bonnes pratiques;
- Jimmy Dib, chef de division du contrôle des rejets et suivi environnemental du Service de l'environnement de la Ville de Montréal, et Sylvie Verreault, conseillère en environnement à la Division prévention et contrôle environnemental de la Ville de Québec : les approches des villes de Montréal et de Québec en matière de feu.

Étape 3 : La commission consultative

La commission était composée de :

- Marguerite Bourgeois, présidente
- Jean Paré, commissaire
- Élise Naud, responsable de la participation publique
- Victoria Figueroa-Tamayo, analyste-stagiaire

Les commissaires

Marguerite Bourgeois est avocate et possède une solide expérience de la consultation publique ainsi que de la gestion des affaires juridiques, tant au niveau national qu'international, dans les secteurs public et privé. Elle a été commissaire à l'Office de consultation publique de Montréal et présidente de commissions de consultations publiques à la Société de Transport de Montréal. Elle sait mettre ses forces en analyse des enjeux et du développement de stratégies ainsi que son sens de l'organisation et ses habiletés de négociation au service de son approche centrée sur l'écoute active, la conciliation et l'atteinte de résultats.

Urbaniste émérite, diplômé en droit et en urbanisme, Jean Paré a également étudié en science politique et en développement international. En 1998, il coordonne les dossiers sociaux et environnementaux de la Commission scientifique et technique sur le Grand verglas. En 2001, dans le cadre de la réorganisation municipale, il est nommé secrétaire du Comité de transition de l'Outaouais. À l'international, il a été conseiller technique à la Wilaya de Tanger en 2008 et 2009. Entre 1990 et 2015, il a siégé comme commissaire au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, de même qu'à l'Office de consultation publique de Montréal entre 2002 et 2018. Depuis 2020, il est président du Comité Jacques-Viger de la Ville de Montréal. Il est également membre de l'Ordre des urbanistes du Québec.

Les séances d'information

Une séance d'information a eu lieu pour chacun des arrondissements de la Ville de Longueuil les 7, 15 et 21 février 2023. Cette activité visait à informer la population de chacun des arrondissements. Chacune des séances d'information s'est déroulée en présence de la commission et de personnes représentant les services de la Ville de Longueuil pour répondre aux questions. Elle a permis aux personnes participantes d'acquérir une bonne compréhension du dossier à l'étude. Dirigées par Mme Bourgeois, présidente de la commission, les séances d'information ont permis à la Ville de présenter les enjeux techniques et les thématiques associées aux feux extérieurs et foyers intérieurs résidentiels. Une période de questions des personnes présentes dans la salle et en ligne a suivi la présentation faite par la Ville de Longueuil.

Les personnes représentant les services de la Ville étaient :

- Christian Barrette, chef de division gestion environnementale des sites et conformité
- Annie Bilodeau, cheffe de division mesures préventives et relations avec la communauté, Service de sécurité incendie de l'agglomération de Longueuil (SIAL)
- Éric Boutet, directeur de l'aménagement de l'urbanisme
- Louis-Pascal Cyr, directeur du conseil stratégique et porte-parole
- Martin Lévesque, chef du service de planification et aménagement

L'audition des opinions

Les personnes désirant donner leur opinion pouvaient le faire par écrit, en remplissant un formulaire contenant des questions ouvertes ou en envoyant un texte par courriel ou par la poste, ou à l'oral en s'inscrivant à l'une ou l'autre des séances d'audition d'opinion.

Entre le 13 et le 21 mars, la commission a tenu une séance virtuelle d'audition d'opinion en après-midi ainsi qu'une séance pour chacun des arrondissements en soirée. Elles ont permis de donner la chance à toute personne ou toute organisation qui le désirait, d'exprimer ses préoccupations, ses idées et ses commentaires sur l'objet du mandat. Les personnes voulant participer avaient le choix de faire une contribution écrite ou de présenter leur opinion oralement pendant une dizaine de minutes, avec une période de questions des commissaires d'environ 10 minutes, au besoin.



Répartition des contributions écrites ou orales par arrondissement

ARRONDISSEMENT DE RÉSIDENCE DES PERSONNES PARTICIPANTES	CONTRIBUTIONS	%
Greenfield Park	81	13,24
Saint-Hubert	265	43,30
Vieux-Longueuil	118	19,28
Non spécifié	148	24,18
TOTAL	612	100

Bilan de la participation

PARTICIPATION AU FORUM PUBLIC D'EXPERTS SUR LES FEUX ET LA QUALITÉ DE L'AIR ET AUX SÉANCES D'INFORMATION DANS LES ARRONDISSEMENTS					
Date	Activités	Personnes ayant posé des questions (en salle et en ligne)	Personnes présentes en salle	Visionnements ¹⁷⁰	
				En direct	En différé
24-janv-23	Forum public d'experts	7	40	389	
7-févr-23	Séance d'information – Greenfield Park	15	15	66	143
15-févr-23	Séance d'information – Vieux-Longueuil	8	30	31	144
21-févr-23	Séance d'information – Saint-Hubert	14	53	43	301
		44	138	1 117	
PARTICIPATION À LA PÉRIODE D'AUDITION DES OPINIONS					
Date	Activités	Interventions devant les commissaires	Personnes présentes en salle	Visionnements ¹⁷¹ (en différé)	
13-mars-23	Séance d'audition des opinions – virtuelle en après-midi	5	15	142	
14-mars-23	Séance d'audition des opinions – Greenfield Park	5	4	240	
20-mars-23	Séance d'audition des opinions – Saint-Hubert	5	17	186	
21-mars-23	Séance d'audition des opinions – Vieux-Longueuil	3	4	247	
22-févr-23 au 24-mars-23	Appel de contributions écrites	601	N/A	N/A	
		612 ¹⁷²	40	815	
PARTICIPATION TOTALE		2 722			

¹⁷⁰ La compilation des visionnements a été réalisée le 20 avril 2023.

¹⁷¹ La compilation des visionnements a été réalisée le 20 avril 2023.

¹⁷² Les interventions devant les commissaires des personnes ayant également fourni des contributions écrites ont été compilées dans les contributions écrites dans le total de la participation. Sept personnes ayant fait une présentation devant les commissaires ont également fourni une contribution écrite.

Étape 4 : La publication du rapport

Le présent rapport a été déposé au Cabinet de la Mairesse le 12 juin 2023, puis rendu public le 19 juin 2023.

Communication et promotion tout au long de la démarche

Plusieurs actions de communication ont été mises en branle afin d'informer les divers publics des multiples événements en lien avec la démarche. Les communications ont été organisées en trois phases correspondant aux étapes du plan de participation publique, soit : 1) le forum d'experts, 2) les séances d'information et 3) les séances d'audition des opinions.

En plus de moyens promotionnels traditionnels (publicités dans le journal local *Le Courrier du Sud* et à la radio locale *CHAA FM 103.3*), une campagne publicitaire géolocalisée a été déployée sur Facebook et Instagram afin de nous assurer que les citoyennes et citoyens de chaque arrondissement étaient mis au courant des détails des événements se déroulant dans les arrondissements de Saint-Hubert, Greenfield Park et du Vieux-Longueuil. Ces publicités ont généré plus de 200 000 impressions. De nombreuses publications sur les réseaux sociaux ont également rendu compte du déroulement de la démarche (photos, vidéos, courtes vidéos, etc.).

Une infolettre a également été mise en place pour informer les personnes participantes des divers développements de la démarche (vidéos disponibles, ajouts de documents, disponibilité des opinions écrites, etc.). Plus de 250 personnes se sont inscrites à la liste d'envoi et le taux d'ouverture moyen dépasse les 85 %. L'infolettre référait les usagers aux diverses plateformes de l'Office, que ce soit les médias sociaux ou le site web, en fonction des activités en cours.



ANNEXE 2 : LES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION

RECOMMANDATION 1

La commission recommande à la Ville d'actualiser ses connaissances et de se doter d'un plan de suivi, incluant :

- La mise à jour et la collecte des données relatives à la qualité de l'air à Longueuil, avec des stations d'échantillonnage aptes à en mesurer l'état dans toutes les parties de la Ville;
- La mise à jour des connaissances scientifiques sur l'impact des feux de bois sur la santé des résidents;
- Des informations sur l'expérience vécue par d'autres municipalités selon l'application de différents types de règlements;
- Des informations relatives au parc de foyers résidentiels;
- Des informations sur les plaintes, leur objet et leur suivi;
- L'identification de critères ou conditions qui pourraient appeler une action réglementaire.

RECOMMANDATION 2

La commission recommande à la Ville de réglementer rapidement pour interdire :

- Toute utilisation des foyers intérieurs résidentiels en cas de smog, à moins qu'une panne de courant de plus de trois heures survienne en même temps;
- Toute utilisation des foyers extérieurs en cas de smog, de sécheresse, de canicule ou de grands vents.

RECOMMANDATION 3

Relativement aux feux extérieurs, la commission recommande à la Ville ce qui suit :

- Ne pas modifier, pour le moment, l'essentiel du régime en vigueur qui permet l'utilisation des foyers extérieurs dans les arrondissements de Greenfield Park et Saint-Hubert;
- Clarifier rapidement la réglementation en intégrant dans le Règlement sur les nuisances de la Ville de Longueuil les dispositions relatives aux feux extérieurs incluses dans les règlements d'arrondissement;
- Produire et diffuser rapidement une information complète destinée aux citoyennes et citoyens;
- Instituer un registre des plaintes de nuisance relatives aux feux extérieurs et veiller énergiquement au respect de la réglementation en cette matière;
- Sur la base des critères ou conditions établis dans le cadre du processus d'actualisation des connaissances mentionné à la Recommandation 1 ci-dessus, réévaluer l'opportunité de maintenir ou de modifier la réglementation actuelle pour permettre ou interdire les feux extérieurs, à la grandeur du territoire.

RECOMMANDATION 4

Relativement aux foyers intérieurs résidentiels, la commission recommande à la Ville :

- D'élaborer et de mettre en œuvre un programme de transition échelonné sur quelques années, peut-être cinq ans maximum, avec pour cible qu'à terme, seuls les foyers intérieurs à combustible solide certifiés, garantissant un niveau d'émission conforme à la norme réglementaire en vigueur au moment de leur installation, puissent être utilisés;
- D'interdire dès que possible l'installation d'un nouvel appareil à combustion solide ou le remplacement d'un appareil existant, sauf si le nouvel appareil ou l'appareil de remplacement est dûment certifié;
- De continuer de permettre l'utilisation des foyers ou poêles intérieurs sans égard aux restrictions ci-dessus en cas de panne d'électricité d'une durée de plus de trois (3) heures.

RECOMMANDATION 5

La commission recommande à la Ville de se doter d'un solide plan de communication aux fins suivantes :

- ➔ Informer régulièrement les citoyennes et citoyens quant à l'évolution du dossier des foyers intérieurs résidentiels et des feux extérieurs;
- ➔ Effectuer régulièrement un rappel quant aux lois et règlements relatifs à la sécurité, au zonage, à l'installation des appareils et à leur entretien;
- ➔ Fournir un accès à l'ensemble des ressources informationnelles, particulièrement en ce qui concerne les indices de la qualité de l'air et le développement des connaissances sur la corrélation entre les feux et la santé;
- ➔ Instaurer un système d'alertes en cas de smog ou autre évènement météo susceptible d'affecter la décision de faire ou de ne pas faire un feu extérieur ou intérieur;
- ➔ Sensibiliser la population aux comportements de bon voisinage en ce qui concerne les feux.



ANNEXE 3 : CONTEXTE ENTOURANT LE MANDAT SUR L'ENCADREMENT DES FEUX EXTÉRIEURS ET DES FOYERS INTÉRIEURS RÉSIDENTIELS CONFÉ À L'OFFICE DE PARTICIPATION PUBLIQUE DE LONGUEUIL

Chronologie des événements ayant mené à l'octroi du mandat à l'Office :

**OCT.
2020**

En 2020, la Ville de Longueuil a entamé une réflexion à l'égard de la réglementation sur les feux extérieurs. C'est dans ce contexte qu'en octobre 2020, la Ville de Longueuil a mandaté la firme Léger pour mener un sondage auprès de sa population sur la possibilité d'interdire les feux extérieurs sur son territoire. Un des constats principaux du sondage est que suivant l'explication des motifs de la Ville de Longueuil pour interdire les feux sur l'ensemble de son territoire, « [...] 71 % des répondants sont d'accord de préserver l'environnement et 64 % d'entre eux sont d'accord de préserver la santé de la population¹⁷³. »

**FÉV.
2021**

En février 2021, les arrondissements de Greenfield Park, de Saint-Hubert et du Vieux-Longueuil se positionnent tour à tour par résolution sur l'encadrement des feux extérieurs¹⁷⁴ :

- Le conseil d'arrondissement de Greenfield Park par la résolution GP-210201-2.3, exprime sa volonté d'ajouter des restrictions aux feux extérieurs au bois en attendant la tenue d'une consultation publique écrite à ce sujet;
- Le conseil d'arrondissement de Saint-Hubert, par la résolution SH-210208-2.2, s'oppose à l'interdiction des feux extérieurs au bois sur son territoire. Cependant, il souhaite certains changements aux divers règlements applicables sur son territoire afin de mieux encadrer la pratique;
- Le conseil d'arrondissement du Vieux-Longueuil, par la résolution VL-210202-2.2, souhaite une interdiction des feux de bois extérieurs sur l'ensemble du territoire de la Ville de Longueuil, et ce, en tout temps et en toute circonstance.

Pour ce qui est des foyers intérieurs, les conseils d'arrondissement de Saint-Hubert et du Vieux-Longueuil proposent à même ces résolutions d'interdire l'utilisation des foyers intérieurs au bois, ou de faire ou d'entretenir un feu lors d'épisodes de smog.

**AVR.
2021**

Le 22 avril 2021, le conseil ordinaire de la Ville de Longueuil, en vertu de ses compétences en matière de nuisances, a adopté un règlement pour interdire les feux à l'extérieur sur l'ensemble de son territoire. Cette nouvelle réglementation a suscité des réactions chez de nombreux citoyens des arrondissements de Greenfield Park et de Saint-Hubert, là où les feux extérieurs étaient autorisés auparavant. Ce mouvement d'opposition citoyenne s'est concrétisé notamment par la mise en ligne d'une pétition qui a recueilli environ 13 000 signatures et la création de plusieurs groupes de discussion sur les réseaux sociaux.

¹⁷³ Document d'information, doc 3.1, p.5-6

¹⁷⁴ Document d'information, doc 3.1, p.5-6

JUIN 2021



Le 4 juin 2021, des conseillers municipaux ont également entamé des mesures judiciaires pour tenter de révoquer le nouveau règlement. Une demande de pourvoi en contrôle judiciaire est déposée, en demandant à la Cour supérieure « [...] d'ordonner à la Ville de Longueuil de ne pas empiéter dans le champ de compétences des arrondissements en matière de sécurité incendie et d'urbanisme local en adoptant des règlements interdisant les feux sur le territoire d'un arrondissement et d'annuler le Règlement CO-2021-1150 sur les nuisances, qui interdit les feux extérieurs. [...] Le litige s'est terminé en janvier 2022 par un désistement¹⁷⁵ ».

DÉC. 2021



Le 14 décembre 2021, les membres du conseil de ville nouvellement élus adoptent un règlement permettant à nouveau les feux extérieurs dans les arrondissements de Greenfield Park et de Saint-Hubert. Ce règlement visait principalement à rétablir la situation qui prévalait avant le 22 avril 2021 en attendant la tenue d'une consultation publique de l'Office de participation publique de Longueuil.

¹⁷⁵ Document d'information, doc 3.1, p.5-6

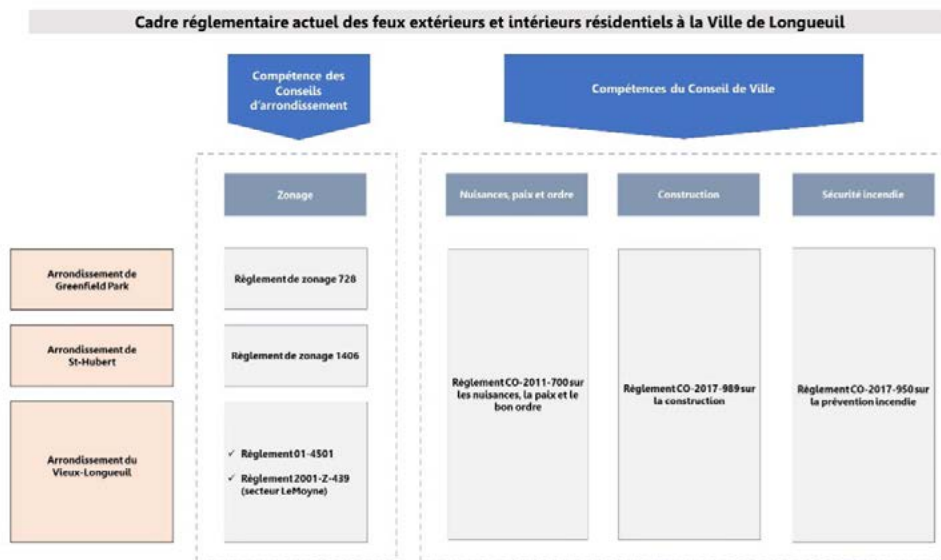


ANNEXE 4: LES LOIS, LES NORMES, LES OUTILS DE PLANIFICATION ET LES RÈGLEMENTS ENCADRANT LES FEUX EXTÉRIEURS ET LES FOYERS INTÉRIEURS RÉSIDENTIELS SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE LONGUEUIL

L'encadrement municipal en vigueur pour la Ville de Longueuil

En concordance avec les objectifs et les dispositions normatives du *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil SAD*, la Ville de Longueuil, à travers son plan d'urbanisme, souligne que l'amélioration de la qualité de l'air passe par la réglementation de « [...] l'utilisation de foyers intérieurs au bois et d'appareils de chauffage au bois ou à d'autres carburants fossiles ¹⁷⁶ ».

Actuellement, sept règlements encadrent les feux extérieurs et les foyers intérieurs résidentiels soit les règlements de zonage, le règlement sur les nuisances, la paix et le bon ordre, le règlement de construction, ainsi que le règlement sur la prévention incendie. En vertu de la Charte de la Ville de Longueuil, le conseil de ville a des compétences en matière de nuisances, d'environnement et de sécurité, tandis que les conseils d'arrondissements ont des compétences en matière de zonage.



Règlement zonage

NUMÉRO DE RÈGLEMENT	Règlement 728 de l'ancienne Ville de Greenfield Park Règlement 1406 de l'ancienne Ville de Saint-Hubert Règlement 01-4501 sur le zonage de l'ancienne Ville de Longueuil Règlement 2001-Z-439 de l'ancienne Ville de LeMoyne, se substituant au règlement 01-4501 qui s'applique à l'arrondissement du Vieux-Longueuil, exclusivement dans le secteur de l'ancienne Ville de LeMoyne
INSTANCE DÉCISIONNELLE	Conseil d'arrondissement. À noter que le secteur Le Moyne se rapporte au conseil d'arrondissement du Vieux-Longueuil
TERRITOIRE D'APPLICATION	Greenfield Park, Saint-Hubert, Vieux-Longueuil et secteur Le Moyne
FEUX EXTÉRIEURS OU FOYERS INTÉRIEURS RÉSIDENTIELS	Feux extérieurs

¹⁷⁶ Plan d'urbanisme de la Ville de Longueuil, doc. 4.1, Chapitre II-3.16.

Dans l'ensemble, le règlement de zonage de chacun des arrondissements régit entre autres les usages, l'implantation, le nombre de foyers extérieurs autorisés, les matériaux utilisés et les dimensions.

Règlement CO-2011-700 sur les nuisances, la paix et le bon ordre

NUMÉRO DE RÈGLEMENT	Règlement CO-2011-700
INSTANCE DÉCISIONNELLE	Conseil de ville
TERRITOIRE D'APPLICATION	Tout le territoire de la Ville de Longueuil, mais l'interdiction des feux de camp n'est pas applicable dans les arrondissements de Greenfield Park et Saint-Hubert
FEUX EXTÉRIEURS OU FOYERS INTÉRIEURS RÉSIDENTIELS	Feu de camp ¹⁷⁷

Le règlement sur les nuisances, la paix et le bon ordre régit les différentes nuisances sur le territoire de la Ville de Longueuil. On y inclut entre autres les nuisances en lien avec les arbres, le bruit et les feux extérieurs. On y mentionne les interdictions relatives aux feux extérieurs.

Règlement CO-2017-989 de construction

NUMÉRO DE RÈGLEMENT	Règlement CO-2017-989
INSTANCE DÉCISIONNELLE	Conseil de ville
TERRITOIRE D'APPLICATION	Tout le territoire de la Ville de Longueuil
FEUX EXTÉRIEURS OU FOYERS INTÉRIEURS RÉSIDENTIELS	Foyers intérieurs résidentiels

Le règlement de construction régit « [...] les matériaux et leur assemblage dans toute construction, de façon à assurer leur qualité et leur sécurité¹⁷⁸ ». De plus, les articles 25 et 29 réfèrent aux zones de contraintes sonores qui sont situées à proximité de l'aéroport de Saint-Hubert et où les foyers intérieurs au bois sont interdits.

Règlement CO-2017-950 sur la prévention incendie

NUMÉRO DE RÈGLEMENT	Règlement CO-2017-950
INSTANCE DÉCISIONNELLE	Conseil de ville
TERRITOIRE D'APPLICATION	Tout le territoire de la Ville de Longueuil
FEUX EXTÉRIEURS OU FOYERS INTÉRIEURS RÉSIDENTIELS	Tous les types

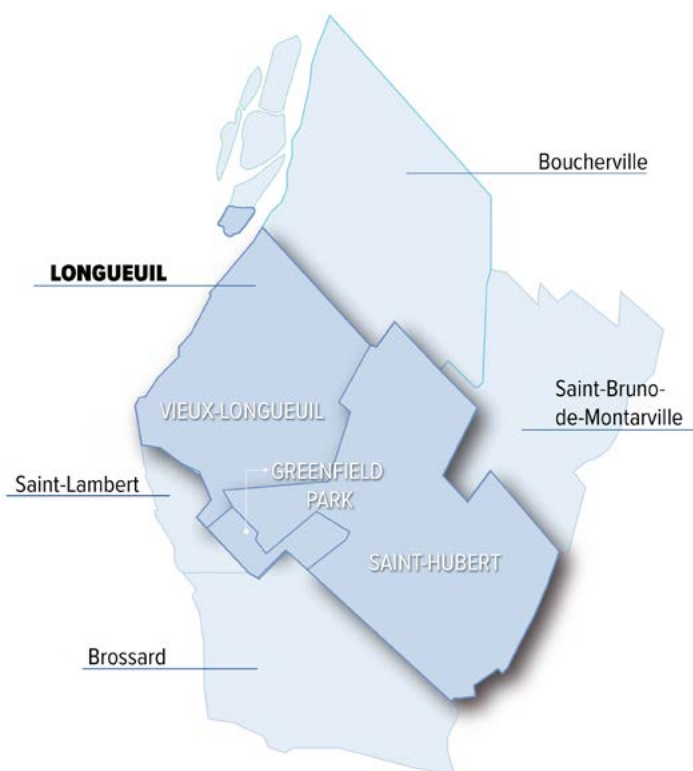
Le règlement sur la prévention incendie découle du Code de Sécurité du Québec et régit tous les types de feux, dont les feux en plein air. On y inclut des dispositions en lien avec les autorités compétentes pour délivrer un permis, la sécurité publique, le combustible utilisé, etc.

¹⁷⁷ Le terme « feu de camp » est la désignation utilisée dans le règlement CO-2011-700 sur les nuisances, la paix et le bon ordre.

¹⁷⁸ Règlement CO-2017-989 sur la construction — Avril 2018, doc. 31.7.



Plan d'urbanisme de la Ville de Longueuil, doc 4.1, Chapitre 1, p. I-1.5



La planification territoriale régionale

Au Québec, le territoire est organisé et divisé en plusieurs paliers administratifs (ou échelles de planification) que sont les communautés métropolitaines, les municipalités régionales de comtés, les agglomérations, les municipalités ainsi que les arrondissements. Ceux-ci ont des champs de compétences qui leur sont propres en matière de planification du territoire. La Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) encadre ses différents paliers administratifs à travers entre autres des orientations gouvernementales et oblige ceux-ci à se doter d'outils de planification. L'ensemble de ses documents de planification doivent s'harmoniser afin d'assurer une concordance et une conformité entre les paliers administratifs.

L'agglomération de Longueuil est composée des villes liées que sont Boucherville, Brossard, Longueuil, Saint-Bruno-de-Montarville et Saint-Lambert. La Ville de Longueuil, dans la planification de son territoire, est encadrée notamment par le Schéma d'aménagement et de développement (SAD) de l'agglomération ainsi que par son Plan d'urbanisme (PU).

Dans son SAD, l'agglomération de Longueuil dispose d'un objectif abordant la qualité de l'air. Il est spécifié à travers l'objectif 3.3.2.1 que les villes liées doivent notamment s'associer « [...] aux divers travaux liés à la caractérisation, à la gestion régionale et à la réduction des matières polluantes de l'air¹⁷⁹ ».

Par ailleurs, le document complémentaire du SAD, à la section 5.2.3.2, inclut des dispositions normatives ainsi que des recommandations encadrant la qualité de l'air. Les villes liées doivent entre autres « [...] mettre en place des dispositions réglementaires visant l'amélioration de la qualité de l'air, telle que [...] l'installation et l'utilisation d'appareils de chauffage au bois dans les milieux de vie¹⁸⁰ ».

L'agglomération de Longueuil invite aussi les villes liées à « [...] interdire, sauf en zone agricole ou pour certaines occasions exceptionnelles, la combustion extérieure du bois ainsi que l'installation et l'utilisation de foyers extérieurs au bois¹⁸¹ ».

¹⁷⁹ Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil, doc. 4.2, Chapitre 3, p. 110.

¹⁸⁰ Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil, doc. 4.2, Chapitre 5, p. 19.

¹⁸¹ Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil, doc. 4.2, Chapitre 5, p. 19.

Plan stratégique de développement durable (PSDD) de la Ville de Longueuil

À la suite de nombreuses consultations citoyennes, la Ville de Longueuil, en 2013, a développé un *Plan stratégique de développement durable* (PSDD) bâti autour d'une vision 2035. Le PSDD s'inscrit comme étant « [...] une démarche en constante évolution qui profitera à tous aujourd'hui et visera à assurer les besoins et le bien-être de ceux et celles qui choisiront d'y vivre demain¹⁸² ». La ville en santé, la ville verte et bleue, la ville prospère et aménagée durablement, la ville mobile et la ville exemplaire constituent les cinq directions stratégiques qui encadrent des objectifs, des orientations et des actions en développement durable, à court et à long terme, à entreprendre d'ici 2035.

Il est mentionné que la Ville souhaite à travers des actions en continu « travailler constamment à la sensibilisation et la réduction de l'empreinte écologique de la communauté¹⁸³ ». Plusieurs actions sont notamment liées à l'amélioration de la qualité de l'air.

Par ailleurs, à travers le PSDD, Longueuil désire prêcher par l'exemple et être un modèle dans sa communauté, non seulement par ses pratiques de développement durable à l'échelle de son territoire, mais aussi dans les pratiques internes de son organisation¹⁸⁴.

L'encadrement fédéral et provincial

Le cadre réglementaire lié à l'encadrement des feux extérieurs et des foyers intérieurs résidentiels ne se limite pas aux règlements municipaux et aux documents de planification de la Ville de Longueuil. Plusieurs lois et règlements les encadrent au niveau provincial et fédéral, par exemple :

- *Le Règlement sur l'efficacité énergétique du Canada;*
- *La Loi sur les normes d'efficacité énergétique et d'économie d'énergie de certains produits au Québec;*
- *La Loi sur la sécurité incendie du Québec;*
- *La Loi sur la prévention des incendies du Québec;*
- *Le Règlement sur les appareils de chauffage au mazout;*
- *Le Règlement sur les appareils de chauffage au bois.*

Le Règlement sur les appareils de chauffage au bois vise à interdire, au Québec, la fabrication, la vente et la distribution d'appareil de chauffage au bois non conformes aux normes environnementales de l'Association canadienne de normalisation ou de la United States Environmental Protection Agency (USEPA)¹⁸⁵.

La certification est quant à elle une manière d'identifier les appareils de chauffage répondant aux normes canadienne et américaine.

¹⁸² Plan stratégique de développement durable (PSDD), doc. 4.4, p. 20.

¹⁸³ Plan stratégique de développement durable (PSDD), doc. 4.4, p. 34.

¹⁸⁴ Plan stratégique de développement durable (PSDD), doc. 4.4.

¹⁸⁵ Document d'information, doc. 3.1, p. 14.



ANNEXE 5 : LE DOSSIER DOCUMENTAIRE

Le dossier documentaire est accessible sur le site web de l'Office à l'adresse suivante : oppl.quebec

1. La documentation relative au mandat

[1.1 Lettre de mandat](#)

[1.2 Résolution du conseil de ville mandant l'Office de participation publique de Longueuil - CO-221115-2.8](#)

2. La documentation relative à la démarche de participation

[2.1 Plan de participation publique](#)

Forum public d'experts sur les feux et la qualité de l'air

[2.2 Programme de l'événement](#)

[2.2.1 Vidéo : Mot d'ouverture de Julie Caron-Malenfant, présidente de l'Office <https://youtu.be/QsCwUKGfhA>](#)

[2.2.2 Vidéo : Les fonctions et les aspects culturels du feu par Julien Riel-Salvatore, directeur du département d'anthropologie de l'Université de Montréal <https://youtu.be/7n2fALKrlsU>](#)

[2.2.2.1 Présentation de Julien Riel-Salvatore de l'Université de Montréal](#)

[2.2.3 Vidéo : Les effets sur la qualité de l'air et sur la santé – La sécurité et les bonnes pratiques <https://youtu.be/dtYrYsaHAvQ>](#)

[2.2.3.1 Présentation par Elham Ahmadpour de l'Institut national de santé publique du Québec](#)

[2.2.3.1.1 Informations supplémentaires demandées par les personnes participantes - INSPQ](#)

[2.2.3.2 Présentation par Jolaine Tétreault et Martine Saint-Onge du ministère de la Sécurité publique du Québec](#)

[2.2.4 Vidéo : Panel sur les approches des villes de Québec et de Montréal avec Sylvie Verreault \(Qc\) et Jimmy Dib \(Mtl\) \[https://youtu.be/F8pGDuDW-_M\]\(https://youtu.be/F8pGDuDW-_M\)](#)

[2.2.4.1 Présentation de Sylvie Verreault de la Ville de Québec](#)

[2.2.4.1.1 Informations supplémentaires demandées par les personnes participantes – Ville de Québec](#)

[2.2.4.2 Présentation de Jimmy Dib de la Ville de Montréal](#)

[2.3 Compte-rendu de la rencontre préparatoire avec les représentants de la Ville de Longueuil – 3 février 2023](#)

3. La documentation déposée par la Ville de Longueuil

[3.1 Document d'information](#)

Résolutions et règlements mentionnés dans le document d'information

[3.1.1 Résolution du conseil d'arrondissement de Greenfield Park – février 2021 \(GP-210201-2.3\)](#)

[3.1.2 Résolution du conseil d'arrondissement de Saint-Hubert – février 2021 \(SH-210208-2.2\)](#)

[3.1.3 Résolution du conseil d'arrondissement du Vieux-Longueuil – février 2021 \(VL-210202-2.2\)](#)

[3.1.4 Résolution du comité exécutif – projet de règlement sur les feux extérieurs – mars 2021 \(CE-210303-2.2\)](#)

[3.1.5 Règlement CO-2021-1150 modifiant le règlement CO-2011-700 sur les nuisances – avril 2021](#)

[3.1.6 Règlement CO-2021-1178 modifiant le règlement CO-2011-700 sur les nuisances – décembre 2021](#)

[3.1.7 Règlement CO-2017-989 sur la construction – avril 2018](#)

[3.1.8 Règlement de zonage 728 de l'ancienne Ville de Greenfield Park](#)

[3.1.9 Règlement de zonage 2001-Z-439 de l'ancienne Ville de LeMoyne](#)

[3.1.10 Règlement de zonage 1406 de l'ancienne Ville de Saint-Hubert](#)

[3.1.11 Règlement 01-4501 sur le zonage de l'ancienne Ville de Longueuil](#)

[3.1.12 Règlement CO-2011-700 sur les nuisances, la paix et le bon ordre](#)

[3.1.13 Règlement CO-2017-950 sur la prévention incendie original](#)

[3.2 Rapport du sondage sur les feux extérieurs - octobre 2020](#)

4. Documents et liens utiles

- 4.1 [Plan d'urbanisme de la Ville de Longueuil – 2021 : Plan d'urbanisme | Ville de Longueuil](#)
- 4.2 [Schéma d'aménagement et de développement de l'Agglomération de Longueuil – 2016 : Schéma d'aménagement et de développement | Ville de Longueuil](#)
- 4.3 [Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Montréal - 2012 : PMAD | Plan métropolitain d'aménagement et de développement - Communauté métropolitaine de Montréal - CMM](#)
- 4.4 [Ensemble vers une ville humaine – Plan stratégique de développement durable – Longueuil – 2013 : Développement durable | Ville de Longueuil](#)
- 4.5 [Règlement sur l'efficacité énergétique du Canada : Règlement de 2016 sur l'efficacité énergétique \(justice.gc.ca\)](#)
- 4.6 [Loi sur les normes d'efficacité énergétique et d'économie d'énergie de certains produits au Québec : N-1.01 - Loi sur les normes d'efficacité énergétique et d'économie d'énergie de certains produits \(gouv.qc.ca\)](#)
- 4.7 [Loi sur la sécurité incendie du Québec : S-3.4 - Loi sur la sécurité incendie \(gouv.qc.ca\)](#)
- 4.8 [Loi sur la prévention des incendies du Québec : p-23 - Loi sur la prévention des incendies \(gouv.qc.ca\)](#)
- 4.9 [Règlement sur les appareils de chauffage au bois : Q-2, r. 1 - Règlement sur les appareils de chauffage au bois \(gouv.qc.ca\)](#)
- 4.10 [Règlement sur les appareils de chauffage au mazout : Q-2, r. 1.1 - Règlement sur les appareils de chauffage au mazout \(gouv.qc.ca\)](#)
- 4.11 [La sécurité incendie au Québec – Statistiques sur les feux déclarées en 2016, 2017 et 2018 : La sécurité incendie au Québec - Statistiques sur les incendies déclarés en 2016, 2017 et 2018 \(quebec.ca\)](#)

5. La documentation relative à l'étape 1 – Information

- 5.1 [Vidéo de la séance d'information du 7 février 2023 – Greenfield Park : <https://www.youtube.com/watch?v=d2UiOoGsRDQ&t=1744s>](#)
- 5.1.1 [Présentation de la Ville de Longueuil du 7 février 2023](#)
- 5.1.2 [Demandes d'information supplémentaire des personnes participantes à la séance d'information du 7 février 2023](#)
- 5.2 [Vidéo de la séance d'information du 15 février 2023 – Vieux-Longueuil : <https://youtu.be/eVQQjYWy07Q>](#)
- 5.2.1 [Présentation de la Ville de Longueuil du 15 février 2023](#)
- 5.3 [Vidéo de la séance d'information du 21 février 2023 – Saint-Hubert: <https://youtu.be/QCfEcHf-xag>](#)
- 5.3.1 [Présentation de la Ville de Longueuil du 21 février 2023](#)
- 5.3.2 [Demandes d'information supplémentaire des personnes participantes à la séance d'information du 21 février 2023](#)
- 5.4 [Demandes d'information des commissaires](#)
- 5.5 [Réponses de la Ville de Longueuil](#)

6. Contributions écrites reçues via le formulaire en ligne

- | | | |
|-------------------------|------------------------------|----------------------------|
| 6.1. Gaetan Carpentier | 6.17 Sharon Ogilvie | 6.33 Suzanne Aubry |
| 6.2 Jean-Noël Vinet | 6.18 Emilie Lamarre | 6.34 René Marier |
| 6.3 Marie-Chantal Locas | 6.19 Michelle Julien | 6.35 Anic Dumont |
| 6.4 Genevieve Vegiard | 6.20 Jean Boisvert | 6.36 France Richard |
| 6.5 Nicole Demers | 6.21 Jason Lyonnais | 6.37 Martin Mireault |
| 6.6 Sébastien Beaulieu | 6.22 Vanessa Provencher | 6.38 Jean Bernier |
| 6.7 Liette Vanier | 6.23 Francine Poulin | 6.39 Mathieu Burelle |
| 6.8 Marc Robillard | 6.24 Carole St-Pierre | 6.40 Chantal Nicole |
| 6.9 Joseph Alonso | 6.25 Louis-Philippe Tremblay | 6.41 Lydie St-Jacques |
| 6.10 Josée Bouthillette | 6.26 Daniel Giguère | 6.42 Gabrielle Laflamme |
| 6.11 Sébastien Mailloux | 6.27 Karine Lévesque | 6.43 Diane Précourt |
| 6.12 Marie-Josée Gravel | 6.28 Marco Bolduc | 6.44 Louis-Martin Carrière |
| 6.13 Martine Chartier | 6.29 Mercedes Dufresne | 6.45 Eli Dimitrova |
| 6.14 Yves Lacombe | 6.30 Julie Vidal | 6.46 Ba Nguyen |
| 6.15 Philippe Baguette | 6.31 Jacques Theberge | 6.47 Pierre-Luc Du Sablon |
| 6.16 Diane Beaucage | 6.32 Jean-François Grenier | 6.48 Gilbert Valade |



6.49 Claude Bissonnette	6.111 Laurence Messier	6.173 Michèle Gamelin
6.50 Francine Lacombe	6.112 Michel Duguay	6.174 Emmanuelle Metras
6.51 Daniel Morin	6.113 Benoît Lacroix Vachon	6.175 Alexis Boucher
6.52 Sandra Côté	6.114 Annie Trottier	6.176 Gabriel Begin
6.53 Alain Belval	6.115 Guy Castilloux	6.177 Evelyne Brouillard
6.54 Jean-Pierre Proulx	6.116 Lucie Bertrand	6.178 Philippe Hébert de Villers
6.55 Lucie Bernier	6.117 Marie-Dominique Daoust	6.179 Élisabeth Léveillé
6.56 Jacques Tousignant	6.118 Pierrette Précourt	6.180 Frédéric St-Louis
6.57 Steve Miron	6.119 Virginie Millien	6.181 Sébastien Messier
6.58 Sophie Cartière	6.120 Suzanne Daneau	6.182 David Chamussy
6.59 François Bouchard	6.121 Albert Godreau	6.183 Hélène Guérette
6.60 Claudine Plante	6.122 Claude Drolet	6.184 Charles Turcotte
6.61 Quentin Parisi	6.123 Claude Janvier	6.185 Harvey Prosper
6.62 Tao Wong	6.124 Ann Bruyère	6.186 Morgane Demarchi
6.63 Yan Lavergne	6.125 Annik Leguerrier	6.187 Samuel Isaaq-Lamontagne
6.64 Diane Gazaille	6.126 Eric Sigouin	6.188 Brigitte Levac
6.65 Simon Arseneault	6.127 Ivan Laberge	6.189 Stephen Haley
6.66 Josianne Corriveau	6.128 Patrick Desjardins	6.190 Ginette Richard
6.67 Jean-François Chainé	6.129 Chantal Magnan	6.191 Catherine Boissonneault
6.68 Ariane Leroux-Boudreault	6.130 André Jodoin	6.192 Estelle Morin
6.69 Esteban Palmieri	6.131 Catherine Descoteaux	6.193 Denis Fournier
6.70 Lorraine Boisvert	6.132 Valérie Lussier	6.194 Geneviève Cajolais
6.71 Olivier Racine	6.133 Chantal Bellemare	6.195 Mathis Paquin
6.72 André Bernier	6.134 Nicole Hay	6.196 Manon Dubé
6.73 Frédéric Houdoyer	6.135 Daniel Desormeaux	6.197 Daniel Pié
6.74 Dominic Boutin	6.136 Patrick Maranda	6.198 Isabelle Charpentier
6.75 Carole Vaillancourt	6.137 Eric Lapierre	6.199 Martine Lauzon
6.76 Saifullah Haydari	6.138 Danaé Robidoux-Dugas	6.200 Guillaume Guay
6.77 Linda Lambert	6.139 Serge Tanguay	6.201 Stéphanie Charest
6.78 Huguette Lapointe	6.140 Louis-Philippe Boivin	6.202 Danielle Caron
6.79 Francis Sheehy	6.141 Chantal Leclerc	6.203 Valérie Rhême
6.80 Denis Desautels	6.142 Martha Gallego	6.204 Robert Choinière
6.81 Stéphane Boutet	6.143 Mireille Fortier-St-Pierre	6.205 Catherine Miron
6.82 Sylvain Poirier	6.144 Karine Hebert	6.206 Eric Pinard
6.83 Loïc Tomei	6.145 Julien Chaussee	6.207 Francis Carrière
6.84 Ginette Guerin	6.146 Stéphanie Couture	6.208 François Fouquereau
6.85 Ludwig Dubé	6.147 Carlos Giribaldo	6.209 Geneviève Bonesso
6.86 Christiane Lafrance	6.148 Wanda Marchand	6.210 Ginette Guerin
6.87 Thierry Larivière	6.149 Stéphane Beauchamp	6.211 Jean-Daniel Gauthier
6.88 Jean-Philippe Senecal	6.150 Annabelle Fecteau	6.212 Donna Nickerson
6.89 Marc-André Turgeon	6.151 Marie-Claude Boucher	6.213 Karine Gagnon
6.90 Marie-Claude Carrier	6.152 Manon Bordeleau	6.214 Samer Rizk
6.91 Steve Miron	6.153 Yunnies Lachance	6.215 Louis-Philippe Bouchard
6.92 Annick Lecours	6.154 Jean-Rock Gaudreault	6.216 Stéphane Labelle
6.93 Martine Letourneau	6.155 Patricia Filion	6.217 Linda Dupuis
6.94 Kim Murray	6.156 Lyne Beaulieu	6.218 Ginette Biron
6.95 Gilles Blanchette	6.157 Lee Robert	6.219 Daniel Comeau
6.96 Sarah Heron	6.158 Maryane Houle	6.220 Claude Aubé
6.97 Normand Lapierre	6.159 Jean-Luc Secours	6.221 Elizabeth Nagy
6.98 Martin Vincent	6.160 Chantal Lapointe	6.222 Roland Meunier
6.99 Mathieu Lévesque	6.161 Roxanne Bergeron	6.223 Guillaume Robitaille
6.100 Martine Renaud	6.162 Vicky Thibodeau	6.224 Emilie Boyle
6.101 Gilles Labrosse	6.163 Christian Naud	6.225 Sylvie Bergeron
6.102 Serge Themelis	6.164 Carole Fontaine	6.226 Daniel Lauzon
6.103 Francine Leclair	6.165 Dayna Gendron	6.227 Alain Lemieux
6.104 Yannick Landreville	6.166 Geneviève Lapointe	6.228 Nathalie Le Ber
6.105 Jonathan Charron	6.167 Dominique Néron	6.229 Florent Groulx
6.106 Nathalie Bockler	6.168 Karen Joseph	6.230 Mylène Nantel
6.107 Johanne Tremblay	6.169 François Mandeville	6.231 Mariève Dubuc
6.108 Régent Gendron	6.170 Nicolas Dextraze	6.232 Stéphane Langlois
6.109 Hélène St-Pierre	6.171 Genevieve Du eau	6.233 Patrick Paul
6.110 Frédéric Warren	6.172 Marie-Hélène Justino	6.234 Majdi Ben Selma

6.235 Catherine Lévesque	6.297 Marie-Claude Bélisle	6.359 Nicole Audy
6.236 Natalia Sandaev	6.298 Gary Angers	6.360 Mario Tremblay
6.237 Nathalie Gagnon	6.299 Hélène Poissant-Angers	6.361 Sandra Talbot
6.238 Baptiste Melançon	6.300 Guillaume Blain	6.362 Gaston Morin
6.239 Erick Viaud	6.301 Pierre-Olivier Lemaire	6.363 Aline Bissonnette
6.240 Julie Paquet	6.302 Isabelle Renz	6.364 Ronald Racine
6.241 Fabrice Bahaban	6.303 Ghislaine Desautels	6.365 Carole Desroches
6.242 Sylvie Lacaille	6.304 Inniss Deborah	6.366 Jean-Frederic Tremblay
6.243 Steve Szczepkowski	6.305 Sabrina Blaquiére	6.367 Dominique Morin
6.244 Isabelle Martin	6.306 Chantal Bisailon	6.368 Cesar Quispe
6.245 David Potier	6.307 Mylene Cyr	6.369 Marie-Andrée Plante
6.246 Alain Labrecque	6.308 Christine Forget	6.370 Ian Farrell
6.247 Micheline Dunn	6.309 Michel Lavallée	6.371 Yanick Laroche
6.248 Nathalie Bissonnette	6.310 Jason Pickern	6.372 Philippe Leysten
6.249 Julie Dionne	6.311 Anne-Marie Charbonneau	6.373 Marie-Andrée Rheault
6.250 Alicia Herlem	6.312 Fannie St-Amant	6.374 Peter Pranke
6.251 Michel Chamberland	6.313 Natasha Whalen	6.375 Claude Giroux
6.252 Lisa Ung	6.314 Therese Dumas	6.376 Christine Pelletier
6.253 Quelan Chau	6.315 Veronic Nadeau	6.377 Diane Boileau
6.254 Carole Bouchard	6.316 Michèle Bellemare	6.378 Marie-Christine Tremblay
6.255 Katia Gauthier	6.317 Alexandra Comtois	6.379 Lynda Audet
6.256 Josée Bergevin	6.318 Noel Daviault	6.380 Andre Harvey
6.257 Julie Richard	6.319 François Pelletier	6.381 Danielle Chartiez
6.258 Mylène St-Onge Bégin	6.320 Bernard Gervais	6.382 Caroline Faille
6.259 Alain Bouti	6.321 Caroline Boucher	6.383 Brigitte Wiseman
6.260 Mikaël Deschênes-Dionne	6.322 Costantino Maruca	6.384 Pierre Gauthier
6.261 Lynda Thibault	6.323 Sylvain Roussy	6.385 David Blouin
6.262 Virginie Gendron	6.324 Dino Lisi	6.386 Marie Lefebvre
6.263 Lynn Brownrigg	6.325 Michel Beauregard	6.387 Christina Viscogliosi
6.264 Céline Demers	6.326 Zoltan Bors	6.388 Sandra Bates
6.265 Axel Rioux	6.327 Eliane Plourde	6.389 Sylvie Forget
6.266 Marjolaine Ouellette	6.328 Valerie Benoit	6.390 Manon Gauthier
6.267 Francis Rodriguez	6.329 Jacques Beausoleil	6.391 Juliana Vieira
6.268 Lorraine Lauzon-Leclerc	6.330 Louise Dufresne	6.392 Sébastien Ratthé
6.269 Alain Garant	6.331 Marc Tremblay	6.393 Marc Arial
6.270 Philippe Tragnée St-Pierre	6.332 Ginette Daoust	6.394 Eric Dewey
6.271 Anne-Marie Champagne	6.333 Marie Bissonnette	6.395 Maria Elisabeth De Melo
6.272 Robert Boulerville	6.334 Robert et Micheline Jarry	6.396 Brisebois Patrick
6.273 Jeremie Grenier	6.335 Denise Deschenes	6.397 Martin Gagné
6.274 Marlene Laforest	6.336 Carole Breton	6.398 Annick Gallant
6.275 Sabina Schamer	6.337 Anne St Pierre	6.399 Maude Raymond
6.276 Alexandre Fortier	6.338 Jean-Daniel Gagné	6.400 Gabrielle Bisailon
6.277 Suzy Peter	6.339 Mélanie Caillé	6.401 Denis Dubé
6.278 Martin Borduas	6.340 Sandrine Mérette	6.402 Christian O'Donnell
6.279 Marie-Ann Gagnon-Creeley	6.341 Pierre Larose	6.403 Anne St-Pierre
6.280 Nathalie McGowan	6.342 Carole Godreau	6.404 Linda Joly gagnon
6.281 Marie Pelletier	6.343 Jean-Claude Prince	6.405 Veronique Rivest
6.282 Marc Drouin	6.344 Solange Turner	6.406 Liette Vanier
6.283 Lyannie Robert	6.345 Line Chapdelaine	6.407 Richard Blanchette
6.284 Stéphanie Chartier	6.346 Michel Gilbert	6.408 Sylvain Masse
6.285 Anatoly Khomenko	6.347 Denys Barbeau	6.409 Sarah Lunn
6.286 Jeannette Huard	6.348 Anne-Marie Cormier	6.410 Karine Langlois
6.287 Corinne Drouin	6.349 Cynthia Tremblay	6.411 Karyne Pépin
6.288 Christine Macnab	6.350 Suzanne Lachance	6.412 Kenneth Cunningham
6.289 Mykel Ward	6.351 Véronique Desmarais	6.413 Hélène Carré
6.290 Geneviève Boisvert	6.352 Dominique Villeneuve	6.414 Christian Fournier
6.291 Isabelle Théorêt	6.353 Marc Gendron	6.415 Hugues Raymond
6.292 Denise Tremblay	6.354 Carole Sarrazin	6.416 Chloé Massicotte-Laforge
6.293 Martin Brisson	6.355 Eric Dufresne	6.417 Frederick Mainguy
6.294 Louise Viau	6.356 Marie-Helene Justino	6.418 Sébastien Langevin
6.295 Audrey Daoust	6.357 Louis Labranche	6.419 Sarah Richard
6.296 Jonathan Comeau	6.358 Ingrid Thonnes	6.420 Martine Loiselle



6.421 Vicky Desloges
6.422 Michele Drapeau
6.423 Sylvain Bisaillon
6.424 Natalie Beauchamp
6.425 Josee Moreau
6.426 Pascal Goulet
6.427 Pascale Grothe
6.428 Céline Lapointe
6.429 Daniel Bédard
6.430 Dany Hogue
6.431 Dominic Turmel
6.432 Yannick Senécal
6.433 Maxine Cote
6.434 Stéphanie Galarneau
6.435 Jean-François Perreault
6.436 Tony Altocelli
6.437 Déric Noël-Lagacé
6.438 Pierre Paquin
6.439 Stéphane Côté
6.440 Karine Picard
6.441 David Anderson
6.442 Mathieu Roy
6.443 Stephane Rheaume
6.444 Isabelle Fortier
6.445 Pascal Gill
6.446 Karine Bourreau
6.447 Linda Lambert
6.448 Denis Robert
6.449 Solange Paquet
6.450 Sebastien Roy
6.451 Nathalie Petit
6.452 Zaki Kouidri
6.453 Jean-Pierre Tremblay
6.454 Martin Lavigne
6.455 Olivier Levasse
6.456 Caroline Dubuc
6.457 L Cout
6.458 Bianca Desanti
6.459 Philippe Villemure
6.460 Alain Beauchamp
6.461 Myleine Jobin
6.462 Cécile Grunenwald
6.463 Sophie Bourque
6.464 Mariane Bérubé

6.465 Claudia Ménard
6.466 Nancy Lemay
6.467 Roman Kinaszczuk
6.468 Florence Jones
6.469 Thiago Bolognez
6.470 Andrea Norocel
6.471 Nathalie Jacques
6.472 Sophie Morin
6.473 Hugo Roy
6.474 Roxanne Lemay
6.475 Patrick Hébert
6.476 Raphaëlle Contant
6.477 Marie-Claude Pelletier
6.478 Caroline Cote
6.479 René Bériault
6.480 Lise Tétrault
6.481 Pascal Cyr
6.482 Karine Bergeron
6.483 Elyse Choinière
6.484 Lulian Martin
6.485 Kim Boily
6.486 Yvan Laliberte
6.487 Rose-Marie Bolmer
6.488 Natacha Castonguay
6.489 Christian Grégoire
6.490 Jean-Marie Chauvel
6.491 Sebastien Gagne
6.492 Sylvain Savard
6.493 Josée Leduc
6.494 Jessica Gendron
6.495 Martin Pierre
6.496 Mathieu Riendeau
6.497 Maude Levesque
6.498 Alain Leduc
6.499 Olivier Samson Arcand
6.500 Kevin Martineau
6.501 Daniel Cousineau
6.502 Patrick Savard
6.503 Josée Dionne
6.504 Marc Cloutier
6.505 Laurence Faivre-Cormier
6.506 Cécile Roy
6.507 Jean-François Valduga
6.508 Lyne Arseneault

6.509 Patrick Noel
6.510 Chantal Tétreault
6.511 Robert Mainville
6.512 François Rhéaume
6.513 Brigitte Picard
6.514 Alexandra Tanguay
6.515 Éric Boudrias
6.516 Sylvain Latulippe
6.517 Stéphane Ross
6.518 Nancy Valiquette
6.519 Mariline Lavoie
6.520 Marc Godcharles
6.521 Alex Goupil
6.522 Alain Filion
6.523 Jocelyn Boulay
6.524 Barbara Lantin
6.525 Fanny Parisella
6.526 Julie Mercier
6.527 Marc-andré Dutil
6.528 Anne-Sophie Antoine
6.529 Sabrina Parisella
6.530 Jocelyn Riendeau
6.531 Sylvie Durette
6.532 Stephanie Hartmann
6.533 Nattalyn Torrey
6.534 Mathieu Gagnon
6.535 Liviu Mititelu-Raileanu
6.536 Sonia Denis
6.537 Philippe Beauchamp
6.538 Karine Duchesne
6.539 Julien Céré
6.540 Isabella Girard
6.541 Annick St Jean
6.542 Amélie Riendeau
6.543 Michaël Vetrano
6.544 Sacha Parisella
6.545 Carolle Longpre
6.546 Mélodie Nadreau
6.547 Sébastien Siino
6.548 Zak Parisella
6.549 David Wells
6.550 Maude Lacombe
6.551 Cathy Luis

7. Contributions écrites

7.1 Brian Leclerc
7.2 Jacinthe Thouin
7.3 Linda Therrien
7.4 Michel Y. Paré
7.5 Félix-Antoine Plante
7.6 George Volikakis
7.7 Johanne Couture
et Pierre Émard
7.8 Julien Keller
7.9 Marcel Baril
7.10 Simone Therrien
7.11 Charles Ménard
7.12 Daniel Vézina
7.12.1 Complément d'informations
7.13 Louise Turcotte

7.14 Frank Joly
7.15 R. Lambert
7.16 Eric Turgeon
7.17 Ian Farrell
7.18 Jennifer Faulkner
7.19 Suzanne Talon et Jacques-
Olivier Goussard
7.20 Thierry Fournier
7.21 Alain Riendeau
7.22 Daniel Blais
7.23 Eddy Duquette
7.24 Dany Lépine
7.25 André Pépin
7.26 Pascal Nadeau
7.27 Mères au front - Rive-Sud

7.28 Laurent Galipeau
7.29 Louise Marier
7.30 Jacques Gagnon
7.31 Cathy LeHuquet
7.32 Alex Goupil
7.33 Direction de la santé publique
de la Montérégie
7.34 Mario Nuckle
7.35 Mme Dubé
7.36 Sylvie Durette
7.37 Pierre Perreault
7.38 Adrien Salois
7.39 Robert Martel
7.40 Andrée Patrin

8. Vidéos des séances d'audition des opinions

8.1 Vidéo de la séance du 13 mars 2023 – Virtuelle

[8.1.1 Jean-Bernard Drapeau – Direction de la santé publique de la Montérégie](#)

[8.1.1.1 Présentation](#)

[8.1.1.2 \(voir contribution 7.33\)](#)

[8.1.2 Jean-François Chainé](#)

[8.1.2.1 \(voir contribution 6.67\)](#)

[8.1.3 Paul Veilleux](#)

[8.1.4 Louis-Philippe Guy](#)

[8.1.5 Leigh Bulmer](#)

8.2 Vidéo de la séance du 14 mars 2023 – Greenfield Park

[8.2.1 Anne-Marie Charbonneau](#)

[8.2.1.1 Complément d'information](#)

[8.2.2 Brian Leclerc](#)

[8.2.2.1 \(voir contribution 7.1\)](#)

[8.2.2.2 Complément d'information](#)

[8.2.3 Frédéric Houdoyer](#)

[8.2.3.1 \(voir contribution 6.73\)](#)

[8.2.4 Ann Landreville](#)

[8.2.5 Alex Marchand](#)

8.3 Vidéo de la séance du 20 mars 2023 – Saint-Hubert

[8.3.1 Daniel Blais](#)

[8.3.1.1 \(voir contribution 7.22\)](#)

[8.3.2 Alain Riendeau](#)

[8.3.2.1 \(voir contribution 7.21\)](#)

[8.3.3 Jacques Gagnon](#)

[8.3.3.1 \(voir contribution 7.30\)](#)

[8.3.4 Loic Tomei](#)

[8.3.4.1 \(voir contribution 6.83\)](#)

[8.3.5 Ludwig Dubé](#)

8.4 Vidéo de la séance du 21 mars 2023 – Vieux-Longueuil

[8.4.1 Andrew Manning](#)

[8.4.2 Serge Mainville](#)

[8.4.3 Catherine Tellier](#)